Manitoba

Rapport annuel 2003-2004

Affaires intergouvernementales et Commerce

La version française de ce rapport annuel se retrouve sur le site Internet
An English version of this Annual Report can be found on the internet at
www.gov.mb.ca/ia

À Son Honneur
L'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

Rosann Wowchuk

Manitoba

Affaires intergouvernementales et Commerce

Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C OV8
CANADA

Madame Rosann Wowchuk
Ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004. Ce rapport illustre notre engagement à bâtir des villes durables, à revitaliser le Manitoba rural, à stimuler la croissance dans toutes les régions et à veiller à ce que les collectivités manitobaines demeurent des lieux d'épanouissement.

Comme l'illustre le regroupement au sein d'un même ministère des initiatives axées sur le commerce et les administrations locales, nous sommes conscients de l'importance primordiale de la préservation de la santé de nos collectivités pour la position du Manitoba dans les économies canadienne, nord-américaine et mondiale. Plusieurs initiatives entreprises l'an passé dans des domaines comme le soutien de l'infrastructure municipale, la gestion des affaires locales et l'aménagement du territoire renforcent les chances des collectivités manitobaines de relever les défis existants et imminents liés à la nouvelle économie. L'importance accrue accordée à la coordination des activités internationales et commerciales de la province, de concert avec la nouvelle Initiative de développement des exportations, appuiera les entreprises du Manitoba dans leurs efforts pour tirer parti des avantages du Manitoba. Nous collaborons à cet effet avec les intervenants, en établissant des synergies rendues possibles par le partage des objectifs, des motivations et des ressources.

Nous espérons dans l'exercice à venir continuer d'alimenter l'essor engendré en 2003-2004.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La sous-ministre,
Affaires intergouvernementales
Marie Elliott

La sous-ministre adjointe,
Relations fédérales-provinciales et internationales
et sous-ministre adjointe, Commerce
Diane Gray

Table des matières

TITRE — N° DE PAGE

Avant-propos 1

Organigramme 4

Bureaux régionaux 5

SECTION I -- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES 6

ADMINISTRATION ET FINANCES 7
- Traitement de la ministre 7
- Bureau de la sous-ministre 7
- Bureau de Brandon 8
- Gestion des ressources humaines 8
- Services administratifs et financiers 9
- Commission municipale 11

Aménagement du territoire et développement communautaire 12
- Haute direction 12
- Services de planification provinciale 13
- Services de planification communautaire 15

Soutien provincial-municipal 19
- Haute direction 19
- Services d'évaluation 20
- Services consultatifs et financiers aux municipalités 23
- Systèmes d'information 25

Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord 29
- Haute direction 29
- Initiatives de développement communautaire et régional 29

Aide financière aux municipalités 30
- Aide financière à la Ville de Winnipeg 30
- Aide financière aux autres municipalités 32
- Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt 34
- Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain 35

Ententes Canada-Manitoba 36
• Programme de travaux d'infrastructure 37
• Entente de partenariat pour le développement économique 38
• Entente de partenariat économique 39

Initiatives stratégiques urbaines 40
• Quartiers vivants 40
• Programmes de quartiers 41
• Développement économique communautaire urbain 42
• Initiatives de développement urbain 43

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 44

SECTION II -- COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES 45

Relations fédérales-provinciales et internationales 46
• Relations fédérales-provinciales 46
• Relations canado-américaines et internationales 47
• Éducation internationale 49

Commerce Manitoba 52

Bureau du Manitoba à Ottawa 57

Renseignements financiers 59
• Conciliation 59
• Sommaire des dépenses 60
• Sommaire des recettes par provenance 71
• Sommaire des dépenses et ses effectifs sur cinq ans par autorisation de crédit 72

Annexes 75
A. Évaluation de la valeur marchande - Totaux provinciaux 75
B. Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées) 77
C. Comités et sociétés de la Couronne 78
D. Activités et réalisations en matière de développement durable 79

Avant-propos

Introduction

En novembre 2003, le ministère des Affaires intergouvernementales a été remanié : la Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord a été transférée au nouveau ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales (MAAIR), à l'exception de la Commission des services d'approvisionnement en eau, qui a été transférée au ministère de la Gestion des ressources hydriques. Le financement des immobilisations connexes relevant de l'Aide financière aux municipalités a également été transféré au MAAIR (Développement d'infrastructures) et à Gestion des ressources hydriques (Programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts et Districts de conservation).

Dans le cadre du même remaniement, une nouvelle division, Commerce et relations fédérales-provinciales et internationales, a été créée par le transfert de programmes relevant jusque-là de cinq ministères. Les principaux éléments de programmes transférés sont le Secrétariat des relations fédérales et provinciales, Éducation internationale, Commerce Manitoba et commercialisation des investissements, Agriculture et le Bureau du Manitoba à Ottawa. Ce regroupement permet de coordonner les ressources et les connaissances spécialisées en relations internationales du gouvernement du Manitoba afin d'optimiser l'efficacité, de garantir l'uniformité des stratégies gouvernementales et de fournir un accès « à guichet unique » et uniforme aux activités internationales du gouvernement.

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits en vigueur en avril 2003, telle qu'elle est définie dans le Budget des dépenses principales de la Province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004. Il reflète donc les crédits ministériels votés par l'Assemblée législative. Le rapport contient des renseignements sur le rendement financier et les écarts, au niveau des postes principaux et secondaires, pour ce qui a trait aux objectifs du ministère et à ses résultats. Est également inclus un tableau des dépenses et des effectifs rajustés du ministère pour les cinq dernières années.

Rôle et mission

La mission du ministère est d'aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains, durables et productifs. Le ministère joue un rôle de chef de file et travaille en collaboration avec les entreprises et les Manitobains des collectivités urbaines, rurales et du Nord pour assurer que ces dernières soient des lieux d'épanouissement. Les clients du ministère sont notamment les particuliers, les administrations locales, les groupes communautaires et les entreprises.

Le ministère établit un cadre législatif, financier et stratégique ainsi qu'une structure de planification visant à soutenir des administrations locales démocratiques, responsables, efficaces et rentables et à faciliter le développement économique durable de nos collectivités. Il fait la promotion des possibilités d'investissement et aide les sociétés manitobaines (en particulier les fournisseurs de produits et services) à devenir capables d'exporter et de s'introduire sur de nouveaux marchés. En vertu de ce cadre, le ministère exécute des programmes visant à répondre à des besoins précis dans les domaines suivants : formation, conseils réguliers, analyse technique, promotion et financement relatifs à la revitalisation et au développement des collectivités et des quartiers, développement de l'infrastructure, aménagement des terres, gestion des affaires locales, commerce et investissement.

Se distinguant par un intérêt généralisé envers la promotion du bien-être de nos résidants, de nos entreprises et de nos collectivités, le ministère joue un rôle de directeur en préconisant la satisfaction des besoins des collectivités et des quartiers et sert de catalyseur et de coordonnateur pour l'action. Le ministère défend également les intérêts du Manitoba sur le plan international. Il assure la promotion de relations

intergouvernementales et de partenariats stratégiques entre le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Responsabilités législatives

Le ministre offre des services et des programmes en vertu des Lois codifiés du Manitoba (conformément à l'annexe M du décret 395/2003) :

Charte de la Ville de Winnipeg (L.M. 2002, c. 39)
Loi sur la Corporation du Centre des congrès (L.M. 1988-89, c. 39)
Loi sur l'élection des autorités locales
Loi sur les districts d'administration locale
Loi sur les municipalités
Loi sur l'évaluation municipale
Loi sur l'administration municipale
Loi sur la Commission municipale
Loi sur le rajustement des dettes municipales
Loi sur le temps réglementaire
Loi sur l'aménagement du territoire (sauf la Partie IX)
Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets
Loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats
Loi sur la Société du commerce et de l'investissement du Manitoba
Loi sur les subventions inconditionnelles

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du ministère est présentée dans l'organigramme et sur la carte jointe illustrant le système de prestation régionale. Les activités ministérielles s'articulent autour de quatre secteurs fonctionnels :

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif pour l'aménagement efficace du territoire, qui étayera toutes les décisions provinciales et locales sur l'aménagement, et de la prestation de conseils et de services d'aménagement aux collectivités dans l'ensemble du Manitoba.
- La Division du soutien provincial-municipal appuie l'ensemble des 199 municipalités manitobaines en leur fournissant des services de consultation, de l'aide financière, des lois habilitantes ainsi qu'un cadre stratégique permettant aux administrations locales d'intervenir de façon efficace et rentable.
- La Division des initiatives stratégiques urbaines est responsable de la coordination et de l'élaboration avec la collectivité de programmes et de politiques publiques intégrés et durables en milieu urbain, ainsi que de l'appui aux efforts de revitalisation des centres-villes et de quartiers désignés des villes de la province, par des initiatives comme Quartiers vivants, Renforcement des collectivités et les Initiatives de développement urbain, Renforcement des collectivités et les Initiatives de développement urbain.
- La Division du commerce et des relations fédérales-provinciales et internationales fournit des conseils stratégiques concernant la gestion des rapports avec le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux, coordonne une démarche gouvernementale visant à favoriser et à promouvoir les intérêts du Manitoba aux États-Unis et appuie les entreprises sur le plan international dans leurs efforts pour devenir capables d'exporter, tout en soutenant les établissements d'enseignement dans leur travail de promotion des possibilités d'enseignement et de formation à l'échelon international.

Outre ces fonctions essentielles, le ministère supervise le Programme Infrastructures Canada-Manitoba et l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE), ainsi que l'Entente sur le développement urbain de Winnipeg. Plusieurs commissions et comités relèvent également du ministère.

Le ministère compte 308 employés, dont 53 % travaillent dans les 13 bureaux régionaux répartis dans toute la province.

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

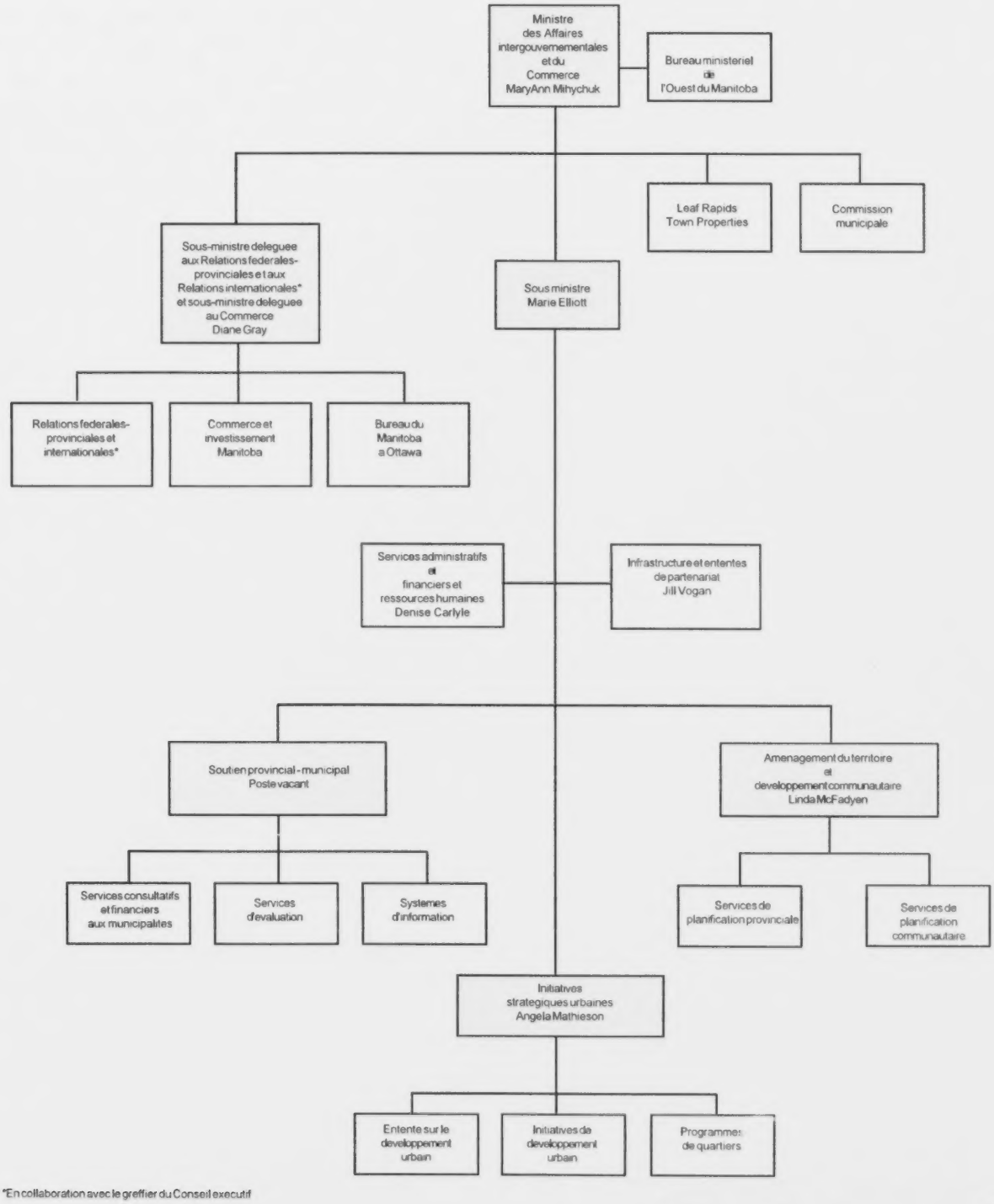

*En collaboration avec le greffier du Conseil executif

MAR / 2004

BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE DU MANITOBA

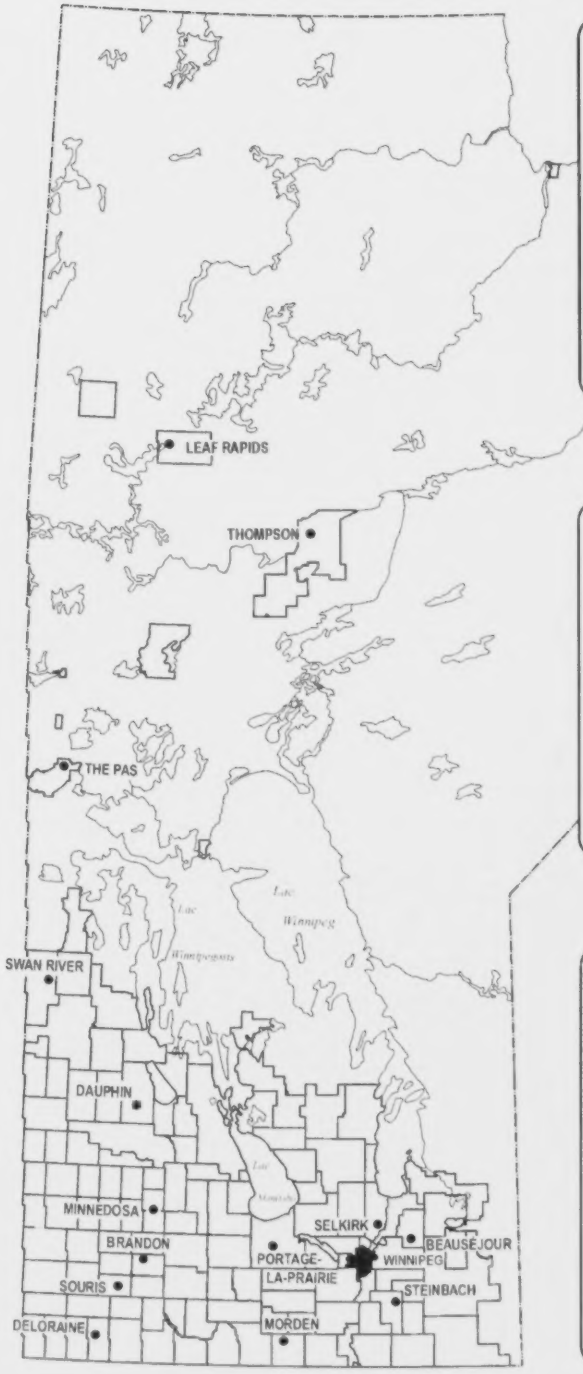

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE MANITOBA
BUREAU DE WINNIPEG

- Administration et finances
- Commission municipale
- Services d'aménagement du territoire et de développement communautaire
- Soutien provincial-municipal
- Ententes Canada-Manitoba
- Initiatives stratégiques urbaines
- Commerce et Relations fédérales-provinciales et internationales

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE MANITOBA
BUREAU RÉGIONAL - SERVICES

LÉGEND

- ▲ Évaluation
- ✦ Services de planification communautaire
- ✱ Leaf Rapids Town Properties
- ★ Services consultatifs et financiers aux municipalités

BUREAU RÉGIONAL - SERVICES

	▲	✦	✱	★
BEAUSEJOUR		✦		
BRANDON	▲	✦		★
DAUPHIN	▲	✦		
DELORAINE		✦		
LEAF RAPIDS			✱	
MINNEDOSA	▲			
MORDEN	▲	✦		
PORTAGE-LA-PRAIRIE	▲	✦		
SELKIRK	▲	✦		
SOURIS	▲			
STEINBACH	▲	✦		
SWAN RIVER	▲			
THE PAS				★
THOMPSON	▲	✦		

SECTION I
AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Auparavant appelée

Rubrique 13
Affaires intergouvernementales

ADMINISTRATION ET FINANCES

La Division conseille la ministre et le personnel chargé du portefeuille, leur fournit un soutien administratif, fait des recommandations sur la gestion des ressources humaines et dirige les services administratifs et financiers. Ces services sont répartis entre le Cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre, le bureau de Brandon et la direction chargée des services administratifs et financiers et des ressources humaines. Cette Division englobe également la Commission municipale.

Traitement de la ministre

La ministre assure le leadership relativement à l'entretien et l'enrichissement des partenariats directs établis entre la Province et les municipalités, ainsi qu'avec les organisations qui s'occupent d'aménagement du territoire, de gestion des ressources et de développement économique. Elle fournit de l'orientation pour que les objectifs du ministère soient atteints.

1(a) Traitement de la ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	18,4	1,00	29,0	(10,6)	

Bureau de la sous-ministre

Le bureau de la sous-ministre informe et conseille la ministre et son personnel sur les questions délicates afin d'assurer une communication libre et continue entre la Province et ses partenaires municipaux, et entre le ministère et ses groupes variés de clients. Le bureau continue de mettre en application les décisions stratégiques prises par la ministre et oriente les activités menées par les directions du ministère. Il fournit également des services administratifs au Cabinet de la ministre.

1(b) Bureau de la sous-ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	459,2	9,50	531,1	(71,9)	
Total des autres dépenses	79,9	0,00	83,0	(3,1)	
TOTAL	539,1	9,50	614,1	(75,0)	

Bureau de Brandon

Ouvert en 1989, le bureau de Brandon permet aux habitants de l'Ouest du Manitoba d'accéder directement aux services du gouvernement. Ce bureau d'accès facile offre des renseignements sur les programmes du gouvernement et dirige les clients vers des personnes-ressources au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux.

1(c) Bureau de Brandon

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	103,3	3,00	161,4	(58,1)	
Total des autres dépenses	47,7	0,00	55,0	(7,3)	
TOTAL	151,0	3,00	216,4	(65,4)	

Gestion des ressources humaines

La section des services centralisés des ressources humaines fait des recommandations à la haute direction sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines et veille à ce que les besoins en personnel du ministère à long terme et à court terme soient satisfaits, dans les limites fixées par les lois qui régissent la Commission de la fonction publique et par les lignes directrices établies par celle-ci. Les divers aspects de son travail sont le recrutement et la sélection, la classification des postes, les évaluations du rendement, les relations du travail, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement, le counselling et les programmes de santé et sécurité au travail. La sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux est chargée de tout ce qui concerne la rémunération des employés.

Principales activités en 2003-2004

- Poursuite du processus de délégation, par la Commission de la fonction publique, du recrutement et de la sélection ainsi que de la classification, à titre de section centralisée. Les activités de recrutement ont permis de combler 28 postes. Par ailleurs, on compte 10 nominations dans le cadre du Service STEP et une autre en vertu du programme Transition jeunesse. Huit examens de la classification ont été réalisés.

- Prestation de services de rémunération complets visant environ 374 employés du ministère des Affaires intergouvernementales et 2 179 employés au total, par l'intermédiaire de la sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux.

- Prestation de conseils et d'encadrement sur les questions liées à la paie et à l'administration.

- Participation de 44 employés à divers cours de formation offerts par la Direction du perfectionnement et de la formation, qui fait partie de la Commission de la fonction publique. De plus, 20 employés ont reçu l'aide du ministère pour suivre des cours leur ouvrant de meilleures perspectives de carrière.

- Participation à des programmes de stages en gestion.

- Administration et interprétation des ententes liées aux relations du travail pour en assurer l'application uniforme. Prestation de conseils au personnel de supervision et de gestion sur l'application des dispositions contractuelles et sur les questions liées aux relations du travail.

- Participation au Comité de consultation patronale-syndicale du ministère et contribution au règlement de problèmes.

- Prestation d'orientation et de conseils à l'occasion de remaniements ministériels.

- Réalisation d'entrevues de fin d'emploi pour détecter les améliorations possibles.

- Élaboration du cadre d'un programme de mentorat qui sera intégré à la stratégie de relève et de renouvellement du ministère.

- Début de la mise en œuvre des compétences permettant d'harmoniser les objectifs du ministère, ses valeurs, son recrutement, sa planification de la relève et ses stratégies de gestion du rendement.

- Élaboration de plans de formation et de perfectionnement axés sur les compétences, avec notamment des analyses des emplois et des calendriers.

- Élaboration de stratégies de relève en réponse aux problèmes liés au vieillissement de l'effectif et à l'effet des départs à la retraite.

- Contribution à la Stratégie pour l'équité en matière d'emploi, avec notamment la mise à jour et la surveillance des statistiques relatives à l'équité en matière d'emploi.

1(d) Services de gestion des ressources humaines

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	127,4	4,00	149,4	(22,0)	
Total des autres dépenses	27,2	0,00	27,2	0,0	
TOTAL	154,6	4,00	176,6	(22,0)	

Services administratifs et financiers

Cette section fournit au ministère des services de soutien centralisés essentiels pour son fonctionnement, y compris les fonctions de contrôle, de comptabilité, d'information financière et de coordination du budget, ainsi que des services administratifs. Elle est également chargée, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances*, de la coordination centrale permettant de veiller à l'intégrité financière des systèmes d'information de gestion publique. Le personnel doit aussi interpréter les directives et les règlements de Finances Manitoba.

Principales activités en 2003-2004

- Gestion du compte en fiducie du ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce, dans lequel tant les encaissements que les déboursements se sont élevés à environ 6,9 millions de dollars (M$).

- Traitement de dépenses s'élevant au total à environ 132,6 M$. Gestion d'un système de perception et de dépôt des recettes représentant un total de 7,9 M$.

- Coordination et intégration des renseignements financiers nécessaires à la rédaction du Budget des dépenses et du Budget des recettes, d'un supplément aux prévisions budgétaires, du rapport annuel, du document expliquant les écarts budgétaires dans les comptes publics et des prévisions trimestrielles des revenus et des dépenses.

- Coordination de l'exploitation et de l'entretien d'un parc d'environ 66 véhicules.

- Coordination des demandes de divulgation déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À la fin de l'exercice, 58 demandes avaient été présentées à l'agent responsable et traitées.

- Préparation de rapports financiers pour la haute direction et administration des règlements administratifs sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats.

- Apport d'un soutien continu au logiciel SAP au sein du ministère. Consultations techniques, examen et révision de tous les principes et méthodes touchés par le remaniement des processus opérationnels rendu nécessaire par la mise en œuvre du système SAP.

- Prestation de services de gestion de l'immobilier et de comptabilité pour la Leaf Rapids Town Properties Ltd.

- Suivi et mise à jour du plan d'activités des Services en langue française et coordination de ces services.

- Coordination des activités d'approvisionnement du ministère et représentation du ministère au sein des comités pertinents.

- Représentation du ministère au comité de l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba et coordination des activités s'y rapportant.

- À titre de membre du Comité directeur sur la *Loi sur le développement durable*, d'autres comités y afférant et du Conseil de l'approvisionnement, le ministère a participé à l'élaboration de lignes directrices sur le développement durable pour le gouvernement. Ces lignes directrices serviront de fondement à l'incorporation du développement durable aux activités futures du ministère. Un résumé des activités et des réalisations du ministère en matière de développement durable est joint à l'annexe D.

1(e) Services administratifs et financiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	421,7	8,10	452,2	(30,5)	
Total des autres dépenses	171,0	0,00	193,7	(22,7)	

TOTAL	592,7	8,10	645,9	(53,2)	

Commission municipale

La Commission municipale est un organisme quasi judiciaire qui entend les demandes et les appels et qui rédige des rapports et fait des recommandations concernant les administrations locales.

Compte tenu de sa nature quasi judiciaire, la Commission fonctionne de façon indépendante et n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives. Son rapport annuel est préparé séparément et porte sur l'année civile.

1(f) Commission municipale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	606,3	9,00	811,1	(204,8)	
Total des autres dépenses	228,5	0,00	273,6	(45,1)	
TOTAL	834,8	9,00	1 084,7	(249,9)	

Aménagement du territoire et développement communautaire

Vue d'ensemble

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif efficace d'aménagement du territoire dans la province, cadre qui constitue le fondement de toutes les décisions provinciales et locales dans ce domaine. La Division est également responsable de la prestation directe des services d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba. Elle exécute ces services par l'intermédiaire de deux directions : la Direction des services de planification provinciale et la Direction des services de planification communautaire.

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire contribue au mandat général du ministère en faisant en sorte que les collectivités soient bien planifiées de manière à constituer un cadre de vie sain et à attirer des emplois et des investissements. En 2003-2004, elle a axé son travail sur le renforcement des bases de la planification dans la province.

Plusieurs initiatives clés sont décrites plus en détail dans la section consacrée à chaque direction. Mentionnons notamment : l'examen des lois manitobaines sur l'aménagement du territoire, l'examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols*; l'initiative de planification de la région de la capitale; la planification de la croissance durable du secteur de l'élevage; l'amélioration des pratiques de planification dans la province par la tenue d'une conférence sur la planification au Manitoba et des prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire; la prestation de services professionnels d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services dans les domaines de l'élaboration et de l'application des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial, de la planification régionale, du développement communautaire, de l'autorisation des lotissements et de la législation provinciale sur l'aménagement. La mission du bureau du sous-ministre adjoint est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires pour ce qui est des questions d'aménagement du territoire et de développement communautaire.

2(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	290,9	2,00	274,4	16,5	
Total des autres dépenses	29,4	0,00	30,6	(1,2)	
TOTAL	320,3	2,00	305,0	15,3	

Services de planification provinciale

Les Services de planification provinciale élaborent et administrent le cadre stratégique et législatif qui sert de fondement à un aménagement du territoire efficace au Manitoba. Ils contribuent par ailleurs à la salubrité et à la viabilité des collectivités en participant à des projets stratégiques d'aménagement du territoire.

Principales activités en 2003-2004

Les Services de planification provinciale sont responsables de l'examen des règlements relatifs à l'aménagement, des opérations de lotissement et des propositions d'annexion ou de fusion pour le compte de la Province. La Direction sert également de secrétariat à la Commission interministérielle d'aménagement, formée des sous-ministres des ministères responsables des questions liées à l'aménagement. En 2003-2004, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

- *Examen de règlements de plans d'aménagement et de modifications connexes :* Les Services de planification provinciale ont coordonné dans le domaine de l'aménagement du territoire 116 examens de nouveaux règlements de plans d'aménagement et de modifications de règlements existants, en consultation avec d'autres ministères et d'autres organismes. La Direction a fait des recommandations au ministre sur la conformité de ces règlements avec le *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et d'autres règlements provinciaux.

- *Examen des demandes de lotissement :* Les Services de planification provinciale sont responsables de l'évaluation et de l'examen des demandes de lotissement au sujet desquelles des problèmes ou des préoccupations ont été mis en évidence pendant le processus d'examen local ou provincial. Quelque 27 demandes de lotissement ont été déférées aux Services de planification provinciale en vue d'une analyse et d'une recommandation (pour l'approbation ou le rejet). Les Services s'efforcent de régler les différends entre le requérant et les organismes ou les parties concernées. Dans les cas d'appels, les Services de planification provinciale ont comparu devant la Commission municipale et ont présenté des observations au nom de la Province à l'égard des préoccupations provinciales et des exigences législatives ou réglementaires issues de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

- *Représentation des intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire au cours d'audiences :* Les Services de planification provinciale sont autorisés à comparaître et à présenter des observations en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les municipalités* à diverses audiences consacrées aux règlements sur les plans de développement, aux règlements de zonage et aux lotissements. En 2003-2004, les Services de planification provinciale ont représenté les intérêts provinciaux à cinq audiences.

- *Examen des propositions d'annexion et de fusion :* Les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen provincial de huit propositions d'annexion déposées par des municipalités. La Direction a consulté d'autres ministères et, lorsque cela a été possible, a résolu partiellement ou complètement les questions en suspens avec les municipalités concernées. La Direction a préparé des rapports à l'intention de la Commission municipale et, après l'approbation de chaque proposition, a élaboré le projet de règlement sur les limites municipales correspondant.

- *Commission interministérielle d'aménagement :* Agissant à titre de secrétariat de la Commission interministérielle d'aménagement, les Services de planification provinciale ont organisé des réunions, coordonné l'élaboration des ordres du jour, rédigé les comptes rendus et aidé la Commission à s'acquitter de son mandat de tribune pour la consultation et la coordination interministérielles et inter-organismes liées aux lois, aux politiques et aux programmes gouvernementaux liés à l'aménagement du territoire. La Commission a également des responsabilités en vertu de la *Loi sur l'environnement* relativement à la présentation des évaluations environnementales, au contenu des lignes directrices et à l'examen des rapports d'évaluation, et de la *Loi sur le développement durable* pour ce qui a trait à la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie du Manitoba en matière de développement durable.

- *Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal :* La Direction des services de planification provinciale supervise l'Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal au nom de la Province. L'Entente sur le lac Shoal a été signée en juin 1989 par le Manitoba, la Ville de Winnipeg et la bande indienne n° 40 du lac Shoal. Elle est entrée en vigueur le 18 septembre 1990, à la ratification d'une entente quinquennale parallèle entre la bande n° 40 et le gouvernement du Canada. Sa durée est de 60 ans. Les principaux objectifs de l'Entente sont de préserver et de maintenir la qualité de l'eau potable alimentant Winnipeg et de doter la bande indienne n° 40 d'une assise économique.

  L'Entente de 1989 a donné lieu à l'établissement d'un fonds en fiducie de 6 000 000 $ (3 000 000 $ de la Ville et autant de la Province) afin d'aider la Première nation à gérer certaines activités dans la réserve. Le fonds en fiducie est administré par une société de fiducie au nom des trois parties. La Première nation touchera les revenus annuels du fonds pendant 60 ans, jusqu'à ce que l'Entente prenne fin, à condition qu'elle s'acquitte de ses obligations découlant de cette dernière.

  Depuis l'entrée en vigueur de l'Entente en septembre 1990, tous les revenus du fonds en fiducie ont été versés à la bande indienne (soit, au total, 7 432 000 $ en date du 31 décembre 2003).

Faits saillants en 2003-2004

Les Services de planification provinciale ont coordonné plusieurs initiatives importantes en matière de politique qui visent à renforcer le cadre d'aménagement du territoire au Manitoba et dans la région de la capitale.

- *Examen des lois sur l'aménagement :* Les Services de planification provinciale ont poursuivi la révision des lois de la Province relatives à l'aménagement afin d'actualiser et de rationaliser le processus en la matière. Des ateliers publics ont eu lieu en février 2003; les rapports sur les ateliers et les présentations écrites ont été compilés et mis à la disposition du public sur le site Web du ministère (*Loi sur l'aménagement du territoire*). Cette information est actuellement examinée par le ministère et le gouvernement, et un projet de loi sera préparé au cours de l'année à venir.

- *Examen des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial :* Un examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols 184/94* a été amorcé en 2001-2002. Les politiques provinciales d'occupation des sols établissent un cadre favorisant une prise de décision intégrée et durable dans ce domaine. La première phase de l'examen, axée sur une consultation interministérielle, est achevée; des propositions de modifications aux politiques actuelles ont été formulées et sont en cours d'examen avec les ministères provinciaux. La consultation publique sera amorcée en 2004-2005 et sera suivie de la préparation d'une version révisée du règlement.

- *Région de la capitale* : Le Comité consultatif sur la planification régionale, formé par le gouvernement du Manitoba en septembre 2001, a achevé ses consultations auprès du public et des intervenants. En octobre 2003, le Comité a présenté au ministre son rapport final intitulé *Partenariat pour l'avenir – Travaillons ensemble à bâtir la région de la capitale manitobaine*. Le rapport comprend plus de 75 recommandations visant à régler des problèmes concernant l'aménagement, les partenariats et l'administration dans la région de la capitale. Les recommandations du rapport serviront de fondement à l'établissement d'un «terrain d'entente » permettant de collaborer afin de tirer le meilleur parti des possibilités de la région. Pour faciliter le processus d'établissement des priorités et de prise de décision, le Comité de la région de la capitale, qui est formé de maires et de préfets de la région de la capitale ainsi que de deux représentant de la Province, a créé un comité directeur chargé de la mise en œuvre. Ce dernier compte deux représentants de la Province, deux de Winnipeg et deux d'autres municipalités de la région de la capitale. Le rôle du comité directeur est de formuler les points prioritaires à présenter à l'ensemble du Comité de la région de la capitale à des fins d'examen, de prise de décision et de mise en œuvre. Le comité directeur a amorcé ses activités et continuera d'appuyer la gestion stratégique du développement de la région de la capitale manitobaine.

- *Examen des lois sur l'aménagement pour les projets d'élevage* : Les Services de planification provinciale ont préparé des propositions pour modifier le processus d'approbation des projets d'élevage tel qu'il est décrit dans la *Loi sur l'aménagement du territoire* et le *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols*. Des consultations ont eu lieu en 2003-2004 avec des dirigeants municipaux, des producteurs agricoles et des groupes d'intérêt sur les modifications proposées. Ces nouvelles dispositions législatives visent à renforcer la clarté, l'uniformité et la prévisibilité des décisions municipales en matière d'aménagement dans les plans d'aménagement par une meilleure planification préalable, en exigeant l'intégration de politiques sur les projets d'élevage aux plans d'aménagement, en établissant un processus d'examen standard pour les projets d'élevage et en adoptant des normes provinciales applicables au choix des emplacements de ces projets, tout en maintenant la prise de décision locale à l'échelon municipal. Le gouvernement a adopté les nouvelles dispositions le 11 mars 2004.

- *Ville de Winnipeg (dispositions concernant l'aménagement)* : Les Services de planification provinciale ont aidé la Ville de Winnipeg concernant des questions de planification et d'aménagement.

- *Conférence de 2004 sur la planification au Manitoba* : En 2003-2004, les Services de planification des collectivités et des quartiers ont animé la conférence de 2004 sur la planification au Manitoba. La conférence, intitulée « Stocking the Planning Tool Box » (« Garnir la boîte à outils de planification »), se concentrait sur quatre thèmes : les bases de la planification; l'évolution des lois et des politiques en matière de planification; les outils liés aux processus; la découverte des enjeux. Il s'agissait d'une initiative conjointe de la Ville de Winnipeg, de trois districts de planification de la région de la capitale et d'autres organismes partenaires comme l'Association des municipalités du Manitoba, la Manitoba Building Officials Association, le Manitoba Professional Planners Institute et la Manitoba Municipal Administrators Association. Plus de 300 délégués ont participé à cette rencontre.

- *Prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire* : Les Services de planification provinciale ont coordonné l'adjudication des deuxièmes Prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire. Décernés par un jury de spécialistes et remis par le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce, ces prix reconnaissent et mettent en évidence des exemples exceptionnels de pratiques de planification au Manitoba. En 2003-2004, deux prix d'excellence ont été décernés, et trois projets de planification ont reçu une mention honorable.

2(b) Services de planification provinciale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	489,8	6,00	498,2	(8,4)	
Total des autres dépenses	190,7	0,00	335,1	(144,4)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(206,3)	0,00	(314,6)	108,3	
TOTAL	474,2	6,00	518,7	(44,5)	

Services de planification communautaire

La Direction des services de planification communautaire soutient le développement de collectivités saines et durables en offrant des services régionaux dans le domaine de l'aménagement et du développement communautaire. À partir des neuf bureaux régionaux répartis dans tout le territoire et aidés par le bureau de Winnipeg, la Direction assure la prestation des services d'aménagement professionnels et techniques à l'intention des administrations locales chargées de l'aménagement, des collectivités du Nord et du public. Elle s'acquitte par ailleurs des responsabilités qui sont déléguées à son personnel en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les municipalités*.

Principales activités en 2003-2004

- Le personnel a fourni des services professionnels et techniques aux municipalités et aux districts d'aménagement qui préparent des plans d'aménagement et des règlements de zonage, ainsi que des modifications à ces documents. En 2003-2004, il a contribué à la préparation et à l'adoption de 197 règlements relatifs à l'aménagement. Ces règlements assurent le contrôle local de l'usage et de l'aménagement du territoire.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide aux organismes provinciaux et aux administrations locales pour la mise en application de principes de développement durable au cours du processus d'aménagement et de développement. Elle a également assuré la prestation de services de soutien aux collectivités et aux tables rondes régionales dans le cadre du programme Choix communautaires.

- La Direction a continué de travailler en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba afin d'offrir des services d'aménagement du territoire et de planification stratégique aux collectivités du Nord qui ne sont pas constituées en corporations. En 2003-2004, elle a entrepris de grands projets de planification dans six collectivités.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide à d'autres ministères et organismes provinciaux sur des questions liées à l'usage et l'aménagement du territoire. En 2003-2004, le personnel a étudié 141 propositions en vue de l'attribution ou de l'aménagement de terres domaniales et a transmis des commentaires à Conservation Manitoba.

- Le personnel a fourni aux municipalités de l'aide en matière de règlement extrajudiciaire des différends pour des questions d'aménagement et de développement, de restructuration municipale et de modifications des limites municipales. L'objectif était de faciliter la résolution à l'échelon local des différends intermunicipaux et d'éviter ainsi une demande à la Commission municipale et une audience devant cette dernière.

- Le personnel a traité 708 nouvelles demandes de lotissement en vertu des pouvoirs délégués par la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Le personnel a également traité deux demandes dans le Nord du Manitoba au nom du ministère des Affaires autochtones et du Nord et examiné 65 demandes présentées à la Commission du district d'aménagement de la région de Brandon et à la Commission du district d'aménagement de la région de Selkirk.

- En 2003-2004, 41 règlements régissant la fermeture de routes et de réserves publiques ont été examinés et approuvés au nom du ministre. L'autorité de prendre des décisions relatives aux règlements de cette nature a été déléguée aux cadres supérieurs chargés de la planification régionale.

- Le personnel régional a participé à l'examen de propositions de grands projets d'élevage par le processus de comités chargés de l'analyse technique en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. En 2003-2004, il a contribué à 13 nouveaux rapports d'analyse technique préparés en vue d'un examen par les conseils municipaux.

- Le personnel de la Direction a fourni des services consultatifs aux districts d'aménagement et aux municipalités sur des questions d'aménagement liées à des projets d'élevage dans le cadre de l'Initiative de

gestion du bétail du Manitoba. Cette initiative vise à ce que l'expansion du secteur de l'élevage se fasse selon le principe du développement durable, afin d'assurer la protection de l'environnement et l'optimisation des avantages socioéconomiques pour les collectivités du Manitoba et pour la province en général.

- Le personnel a soutenu la Direction des services de planification provinciale dans les examens en cours des lois du Manitoba sur l'aménagement du territoire et des politiques provinciales d'occupation des sols.

Faits saillants en 2003-2004

- En 2003-2004, la Direction a contribué à la formation d'un nouveau district d'aménagement, ce qui porte leur nombre total à 44 districts touchant 140 municipalités membres. Les districts d'aménagement ont un rôle essentiel dans la préparation de réponses efficaces aux problèmes d'aménagement du territoire et des collectivités.

- Le personnel a aidé les collectivités à renforcer leur capacité à régler les questions de développement et d'aménagement du territoire en proposant aux responsables municipaux, élus et nommés, des occasions d'apprentissage et de formation. La Direction a également contribué à l'organisation de la conférence annuelle sur la planification au Manitoba, qui comprenait des activités pédagogiques et de partage de l'information pour les représentants élus et nommés participant à la planification.

- En vertu du Programme d'aide à l'aménagement communautaire, la Direction a versé en 2003-2004 un total de 89 745 $ à 12 municipalités et districts d'aménagement pour les aider à préparer ou à actualiser les règlements locaux relatifs à l'aménagement.

- Le personnel de la Direction a joué un rôle important au sein du comité interministériel chargé d'élaborer un plan de mise à exécution pour les services de fonte et d'équarrissage, en réponse à la crise liée à la maladie de la vache folle.

Résumé des services de planification par bureau régional (2003-2004) [1]

Bureau régional	Plans d'amén. et modific.	Règlements de zonage et modific.	Autres règlements	Lotisse-ments	Analyses techniques des projets d'élevage	Examens liés aux terres domaniales
Beauséjour	4	13	10	77	0	11
Brandon	10	31	16	97	3	0
Dauphin	2	7	3	71	0	11
Deloraine	4	14	3	24	0	1
Morden	4	30	3	115	1	0
Portage	0	6	4	101	0	4
Selkirk	9	29	5	125	0	30
Steinbach	2	18	8	155	9	8
Thompson	2	12	4	10	0	76
TOTAL	**37**	**160**	**56**	**775**	**13**	**141**

[1] Les chiffres correspondent aux nouvelles initiatives et n'englobent pas les dossiers déjà ouverts l'année précédente.

2(c) Services de planification communautaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	2 698,1	47,00	2 814,5	(116,4)	
Total des autres dépenses	769,5	0,00	966,5	(197,0)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(303,9)	0,00	(544,6)	240,7	
TOTAL	3 163,7	47,00	3 236,4	(72,7)	

Soutien provincial-municipal

Faits saillants en 2003-2004

- Amorce de l'examen de la *Loi sur l'élection des autorités locales* en vue d'actualiser et de rationaliser les dispositions législatives régissant les élections locales.
- Soutien stratégique et technique afin d'aider les initiatives de restructuration amorcées à l'échelon municipal dans les régions rurales du Manitoba.
- Surveillance améliorée de l'observation par les municipalités des exigences en matière de comptabilité et de rapports financiers par l'élaboration et la mise en service d'un nouveau système de suivi informatisé.

Haute direction

Le bureau du sous-ministre adjoint coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services à l'intention des administrations locales dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la consultation, des finances, de l'évaluation foncière et du traitement des données. La mission du bureau du sous-ministre adjoint est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, la ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent les administrations locales.

3(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	133,3	1,50	134,9	(1,6)	
Total des autres dépenses	29,3	0,00	30,6	(1,3)	
TOTAL	162,6	1,50	165,5	(2,9)	

Services d'évaluation

La Direction fournit des services d'évaluation foncière relatifs à plus de 390 000 inscriptions au rôle, d'une valeur marchande totale de 28,4 milliards de dollars, aux intervenants suivants :

- 198 municipalités manitobaines (Winnipeg assure ses propres services d'évaluation);
- le ministère des Affaires autochtones et du Nord, en ce qui concerne les 61 collectivités sous sa tutelle;
- le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse;
- 36 divisions scolaires de la Province.

Les services d'évaluation assurent notamment l'établissement des valeurs, de la classification et l'assujettissement à l'impôt dans les domaines suivants :

- les « biens réels » (terres et édifices) dans chacune des 198 municipalités;
- les « biens personnels » (équipement) utilisés dans les réseaux de distribution de gaz et pour la production de pétrole et de gaz dans toutes les municipalités, ainsi que d'autres biens personnels dans 137 municipalités qui prélèvent un impôt mobilier;
- une « évaluation commerciale » dans 73 municipalités qui prélèvent une taxe professionnelle.

Principales activités en 2003-2004

- Mise à jour des rôles d'évaluation de 2003 pour 2004 en fonction des nouvelles constructions, des changements de propriétaires et des modifications apportées aux descriptions officielles et aux adresses, des opérations de lotissement et des rallonges de bâtiments; envoi d'avis aux propriétaires concernés; remise des rôles d'évaluation préliminaires et définitifs aux municipalités. Plus de 97 000 changements ont été enregistrés dans les rôles de 2004.
- Réponses aux 1 221 appels interjetés devant les comités de révision en 2003 (qui correspondent à moins de 0,003 % du total des inscriptions au rôle) et aux 38 appels déposés à la Commission municipale.
- Communication aux municipalités de l'information exigée pour les « impôts complémentaires » – avis d'imposition pour les nouvelles constructions qui n'étaient pas inscrites au rôle d'évaluation définitif remis l'année précédente, ce qui permet aux municipalités de percevoir toutes les recettes fiscales qui leur reviennent.
- Examen permanent des propriétés afin d'assurer que le registre des biens est à jour. Environ 42 200 propriétés ont été examinées.
- Amorce des travaux en vue de la prochaine réévaluation en 2006, qui doivent être achevés en 2005.
- Information des intervenants sur le processus d'évaluation par les voies suivantes :
  - rencontre avec les conseils municipaux et réponse aux demandes de renseignements du public;
  - publication d'un guide sur le fonctionnement des comités de révision et de feuillets de référence pour les conseils, ainsi que de fiches d'information et de brochures qui décrivent à l'intention du public pourquoi et comment les propriétés sont évaluées;
  - accès public aux évaluations par Internet et à des données informatiques détaillées par abonnement à Manitoba Online.

La Direction effectue également des recherches sur des questions liées à l'évaluation des biens, élabore des

politiques et des procédures pour les bureaux des districts, assure la liaison avec les évaluateurs des municipalités et aide les entreprises, d'autres organisations et les ministères provinciaux et fédéraux pour ce qui a trait aux évaluations. Elle conseille également le gouvernement sur les questions législatives et stratégiques liées à l'évaluation foncière.
Voir l'annexe A pour en savoir plus sur l'évaluation de la valeur marchande et l'annexe B pour s'informer sur l'évaluation scolaire totale.

Les Services d'évaluation fonctionnent selon le principe de la récupération des coûts. De son budget total (8 032 000 $), 25 % est recouvré auprès du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse et 75 % est versé par les municipalités dans le fonds en fiducie du ministre.

Clients

- *Les municipalités* utilisent les évaluations afin de déterminer le niveau d'imposition municipale nécessaire pour assurer la prestation des services locaux.

- *Le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse* (taxe d'aide à l'éducation) et les 36 divisions scolaires de la province (taxe spéciale) s'appuient sur les évaluations pour obtenir les recettes nécessaires à l'appui des programmes scolaires.

- *Tous les ministères* ayant des responsabilités à l'égard des biens de la Couronne utilisent les évaluations comme fondement des subventions remplaçant l'impôt versées aux municipalités.

- *Les propriétaires fonciers, les évaluateurs indépendants, les établissements de crédit et le public* se servent eux aussi des données d'évaluation à des fins diverses.

Faits saillants en 2003-2004

- *Améliorations technologiques aux Services d'évaluation* : Le système informatique utilisé à l'appui de la fonction d'évaluation (système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba ou MAVAS) a été perfectionné de manière à renforcer ses capacités pour ce qui a trait au système d'information géographique. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées au processus d'acquisition et d'enregistrement de l'information sur les propriétés vendues. Ces initiatives permettront aux employés d'entrer et de récupérer plus rapidement les données, d'effectuer des essais de contrôle de la qualité plus efficaces et de mieux communiquer avec les clients.

- *Harmonisation des pratiques des Services d'évaluation et du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Winnipeg* : L'évaluateur municipal de la Province et l'évaluateur de la Ville de Winnipeg ont poursuivi un examen systématique des politiques et procédures en matière d'évaluation afin d'assurer la similitude des démarches partout où cela est possible et de renforcer ainsi l'uniformité et l'équité des évaluations à l'échelle de la province.

3(b) Services d'évaluation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	6 288,8	124,50	6 587,7	(298,9)	
Total des autres dépenses	1 435,9	0,00	1 638,0	(202,1)	
Moins : Somme récupérable du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse	(2 008,0)	0,00	(2 056,4)	48,4	
TOTAL	5 716,7	124,50	6 169,3	(452,6)	

Services consultatifs et financiers aux municipalités (SCFM)

La Direction des SCFM soutient l'établissement et la préservation d'administrations municipales vigoureuses qui peuvent répondre de façon efficace et efficiente à l'évolution des circonstances et servir de fondement à des municipalités saines et viables.

L'appui fourni à chaque municipalité varie grandement selon la capacité et la taille de la municipalité et de son administration. Winnipeg étant un grand centre urbain, la Ville fonctionne selon un cadre législatif et financier différent et ne nécessite généralement pas de services consultatifs.

Principales activités en 2003-2004

- Apport d'un cadre législatif et stratégique pertinent et habilitant.

- Prestation de services de renforcement des capacités et de consultation sur des questions administratives, financières et de gestion.

- Assurance que les municipalités satisfont aux dispositions statutaires concernant l'établissement des budgets, la comptabilité, la présentation des rapports et les emprunts de capitaux, et relativement à l'exercice de diligence raisonnable pour ces emprunts.

- Apport d'une aide financière annuelle pour soutenir les priorités des municipalités en matière de fonctionnement et de capital.

Faits saillants en 2003-2004

- Participation à une étude pancanadienne comprenant des recherches et une analyse quant au soutien des administrations locales aux collectivités isolées et tributaires des ressources naturelles qui ont été touchées par la disparition de leur principale industrie.

- Examen et analyse de la législation et des ententes de financement à l'intention des municipalités en vigueur dans d'autres provinces, afin de définir les pratiques exemplaires.

- Amorce d'un examen de la *Loi sur l'élection des autorités locales* en vue d'actualiser et de rationaliser le cadre législatif régissant les élections locales avant le scrutin général de 2006.

- Prestation de services de soutien technique, stratégique et autres aux initiatives de restructuration amorcées à l'échelon municipal dans les régions rurales du Manitoba par les activités suivantes :
  - Mise en œuvre du programme «Outils de changement » en partenariat avec l'Association des municipalités du Manitoba (AMM), avec notamment l'élaboration et l'exécution d'exposés dans le cadre d'ateliers sur l'usage et l'interprétation possibles par les municipalités du contenu de la liste de vérification de la santé des municipalités pour évaluer leurs points forts et leurs défis, ainsi que de l'information de référence sur les pratiques exemplaires mettant en valeur les innovations municipales réussies.
  - Fourniture de services de facilitation et de consultation individuels pour appuyer les initiatives de restructuration qui visent à préserver la viabilité des collectivités et l'abordabilité de la prestation de services.

- Élaboration d'une base de données d'indicateurs clés et de renseignements statistiques pour analyser la viabilité des municipalités.

- Conception et exécution d'ateliers et de séminaires à l'intention des élus et des administrateurs municipaux afin de renforcer les capacités locales, en particulier :

- Atelier décrivant étape par étape la voie à suivre pour gérer efficacement les droits fonciers découlant des traités dans les municipalités, exécuté en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba et l'Association des municipalités du Manitoba. Fourniture de conseils aux municipalités sur la meilleure façon de gérer le processus lié aux droits fonciers découlant d'un traité et d'information sur le programme d'indemnisation pour la perte d'impôts municipaux de la Province;
- Séances de formation, en conjonction avec la Manitoba Municipal Administrators Association, en vue d'actualiser les procédures d'application des arrêtés municipaux;
- Ateliers sur l'information financière, exécutés en conjonction avec la Manitoba Municipal Administrators Association, qui abordent un large éventail de sujets liés aux ventes pour taxes, à l'établissement des budgets municipaux et aux options en matière de financement.

- Révision du *Manuel de procédure de la Loi sur les municipalités*, qui procure aux municipalités de l'information à jour reflétant les modifications apportées à la loi, aux règlements et aux politiques pour ce qui a trait à l'application des arrêtés municipaux, des ventes pour taxes et des directives concernant la durabilité écologique.

- Publication du document annuel intitulé *Statistical Information for Municipalities*, qui fournit des analyses et de l'information financière concernant toutes les administrations locales de la Province.

- Soutien d'autres ministères relativement à des programmes essentiels se rapportant aux municipalités manitobaines, en particulier Santé Manitoba et le programme provincial-municipal à frais partagés de lutte contre le virus West Nile.

- Satisfaction des exigences liées à la diligence raisonnable en ce qui concerne les emprunts de capitaux contractés par les municipalités pour le financement de projets d'investissement. En 2003, les municipalités manitobaines ont contracté des emprunts de capitaux d'une valeur de 23,5 M$, soit une baisse de 3,7 % par rapport au 24,4 M$ empruntés en 2002. Le nombre de demandes de prêt a baissé et est passé de 87 en 2002 à 73 en 2003.

- Élaboration et mise en œuvre d'améliorations au système de suivi de la surveillance financière pour les plans financiers des municipalités et les états financiers vérifiés des municipalités, afin d'assurer le maintien de la viabilité financière et l'observation des dispositions statutaires concernant la comptabilité et les rapports financiers.

- Poursuite de la formulation de changements aux pratiques municipales relatives aux rapports financiers, en partenariat avec l'Association des municipalités du Manitoba et la Manitoba Municipal Administrators Association, afin que soient observées les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

- Apport d'un soutien complet en matière de financement à toutes les municipalités du Manitoba. La Province ne suit pas le même processus de soutien financier avec Winnipeg qu'avec les autres municipalités, compte tenu des différences au niveau de l'économie, des caractéristiques démographiques et des besoins de ces municipalités. Toutes les municipalités reçoivent cependant des paiements dans le cadre du Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (PRFPM), qui constitue pour ces dernières une source unique de recettes de croissance.

  Les paiements du PRFPM représentent 2,2 points du pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers payable en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) et un montant égal à un pour cent du revenu imposable des sociétés gagné au Manitoba (net des remboursements au titre des gains en capital). En 2003-2004, une somme de 82,5 M$ a été partagée avec les municipalités manitobaines, soit un chiffre comparable aux versements de 2002-2003. Ces paiements sont administrés par le personnel de la Direction, mais ils ne sont pas pris en compte dans les estimations du ministère.

- En 2003-2004, la Province a alloué plus de 100 M$ à la Ville de Winnipeg par l'entremise du ministère, avec notamment le partage des recettes fiscales de la Province avec les municipalités (47,3 M$), un financement permanent du fonctionnement et des immobilisations ainsi que l'allocation de fonds stratégiques spéciaux nécessaire à l'exécution d'initiatives et de projets prioritaires définis tout au long de l'année. D'autres ministères provinciaux ont également apporté à la Ville du soutien lié aux programmes.

- Les municipalités hors de la Ville de Winnipeg ont également bénéficié d'une aide financière par l'entremise de plusieurs programmes de subventions inconditionnelles et conditionnelles, dont le partage des recettes fiscales de la Province avec les municipalités (35,2 M$). Un soutien supplémentaire en matière d'immobilisations a été fourni pour des projets précis dans le cadre d'autres programmes ministériels, comme le Programme Infrastructures Canada-Manitoba, de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et de l'aide aux districts de conservation.

- L'aide financière à la Ville de Winnipeg et aux municipalités en dehors de cette ville est décrite en détail à partir de la page 30 du présent rapport.

3(c) Services consultatifs et financiers aux municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	982,7	18,80	1 196,4	(213,7)	
Total des autres dépenses	393,2	0,00	381,7	11,5	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(109,7)	0,00	(109,7)	0,0	
TOTAL	1 266,2	18,80	1 468,4	(202,2)	

Systèmes d'information

La Direction soutient et améliore l'exécution des programmes du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce en mettant en service de la technologie de l'information de pointe, en élaborant de nouveaux systèmes et en contribuant au remaniement des processus opérationnels.

La Direction assure l'élaboration d'applications, le soutien technique et les services de bureau relatifs aux systèmes ministériels internes, d'évaluation et de facturation des taxes.

Principales activités en 2003-2004

- Soutien, fonctionnement et entretien du Système informatisé d'évaluation (MACS) et du système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba (MAVAS) en vue de la production des rôles et des avis d'évaluation annuels pour les municipalités, en apportant notamment des modifications visant à mettre à niveau la technologie sur laquelle repose ces processus opérationnels.

- Soutien et exploitation du système par la préparation et le traitement des relevés de taxes pour les municipalités et prestation de services de facturation de l'eau pour certaines municipalités.

- Soutien et exploitation d'autres systèmes des Affaires intergouvernementales et du Commerce, en particulier l'entretien des systèmes suivants :
  - le système de suivi des initiatives de développement économique (Initiatives de développement économique rura[1], Programme d'aide aux entrepreneurs ruraux et Programme de prêts d'initiative locale), qui permet de surveiller les progrès et les effets des initiatives et d'en rendre compte;
  - le système de suivi des activités des Services de planification communautaire, qui permet de surveiller les progrès dans plusieurs domaines à partir des bureaux de planification régionaux;
  - le système de la correspondance de la Commission municipale, qui sert à fixer et à suivre la date des audiences et à envoyer des avis aux appelants;
  - le système de Paiement anticipé du Crédit d'impôt du Manitoba - taxes scolaires et impôt foncier -, qui sert à confirmer l'admissibilité et à fournir cette déduction aux contribuables admissibles;
  - une variété d'autres petits systèmes appuyant des fonctions comme les budgets, les projections salariales et les véhicules.

Clients

- *Les principaux clients internes* sont *les autres directions des Affaires intergouvernementales et du Commerce (en particulier les Services d'évaluation)* qui font appel aux Systèmes d'information pour les services de technologie de l'information. Parmi les autres clients internes, mentionnons le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse et Finances Manitoba.

- *Les principaux clients externes* sont les municipalités en ce qui concerne les rôles et les avis d'évaluation, les récapitulations des budgets et les relevés de taxe pour les besoins de l'établissement des budgets et de la perception de l'impôt.

- *Les clients externes de second plan* sont les organisations œuvrant dans les secteurs de l'immobilier, de l'évaluation, des finances ou juridique qui reçoivent des donnés d'évaluation des Systèmes d'information.

Faits saillants en 2003-2004

- *Mise en œuvre d'un système d'information géographique :* En conjonction avec les Services d'évaluation et les Services de planification communautaire, la Direction des systèmes d'information a mis en œuvre la première phase d'un Système d'information géographique (SIG) qui répondra aux besoins des Affaires intergouvernementales et du Commerce en matière de cartographie informatisée. Le SIG permettra aux évaluateurs et aux planificateurs de représenter et d'analyser graphiquement des données qui sont présentement stockées en mode texte. Le SIG améliorera le contrôle de la qualité de la collecte des données d'évaluation et réduira les efforts nécessaires pour accumuler les données utilisées dans les décisions sur l'aménagement du territoire.

- *Migration du traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières* : Poursuite de la mise en œuvre du plan à long terme visant à accroître la fonctionnalité sans hausse des coûts liés aux systèmes, en continuant de réduire l'usage du système d'ordinateur central IBM pour le traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières. La majeure partie du traitement des évaluations a été transférée à un système PC et les travaux se sont poursuivis pour remanier le système relatif aux impôts fonciers et y apporter des améliorations indispensables. À ce jour, cette initiative a été très fructueuse, car elle a permis d'ajouter des fonctions importantes sans dépasser le budget existant.

- *Réévaluation de 2006 :* La prochaine réévaluation est prévue pour l'année d'imposition 2006 et les exigences applicables au système en vue de la prochaine réévaluation ont été définies. Un plan de travail a été élaboré en conséquence et les travaux ont débuté pour apporter au système les changements nécessaires au soutien de la fonction de réévaluation.

3(d) Systèmes d'information

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	871,0	15,30	886,5	(15,5)	
Total des autres dépenses	1 391,9	0,00	1 405,5	(13,6)	
Moins : Somme récupérable du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse	(412,6)	0,00	(416,2)	3,6	
TOTAL	1 850,3	15,30	1 875,8	(25,5)	

Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord

Vue d'ensemble

La Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord a été transférée au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, à l'exception de la Commission des services d'approvisionnement en eau, laquelle a été transférée au ministère de la Gestion des ressources hydriques. Un petit élément de la Division, indiqué ci-dessous, continue de relever des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

4(a) Haute direction
4(c) Initiatives de développement communautaire et régional

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	89,5	3,50	249,9	(160,4)	
Total des autres dépenses	85,6	0,00	95,9	(10,3)	
TOTAL	175,1	3,50	345,8	(170,7)	

Aide financière aux municipalités

Aide financière à la Ville de Winnipeg

La Province fournit à la Ville de Winnipeg un programme de financement complet, administré par le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce, qui comprend des subventions de fonctionnement et en capital ainsi que le financement des priorités stratégiques en réponse aux principales pressions financières que subit la Ville. Le financement est corrigé en fonction du transfert, sans engagement de coûts, des services d'aide au revenu et des programmes de l'ombudsman à la Province et des programmes des services de santé publique à l'Office régional de la santé de Winnipeg, respectivement, conformément aux modalités établies.

En 2003-2004, le ministère a géré une aide financière directe à la Ville par des programmes de financement permanent du fonctionnement et des immobilisations, ainsi que par l'allocation de fonds stratégiques spéciaux qui ont donné la souplesse financière nécessaire à l'exécution d'initiatives prioritaires liées au fonctionnement et de projets d'investissement définis tout au long de l'année.

Des subventions d'immobilisations sont accordées à la Ville de Winnipeg pour des projets d'infrastructure. Ces fonds proviennent du Programme de financement des projets d'investissement urbain, du Programme de réfection des rues résidentielles et d'une allocation pour les projets d'investissement prioritaires.

Les subventions d'immobilisations visent à donner à Winnipeg une plus grande autonomie et une plus grande souplesse dans ses décisions relatives aux dépenses en capital et une plus grande certitude au chapitre du financement des immobilisations; elles aident la Province à honorer ses engagements en matière de rajeunissement de l'infrastructure municipale dans le cadre d'un partenariat financier entre la Province et la Ville de Winnipeg.

En vertu du Programme de financement des projets d'investissement urbain III, 96,0 M$ ont été engagés à titre de soutien inconditionnel ou de financement à coûts partagés dans plusieurs projets d'infrastructure de 1997-1998 à 2002-2003. La Province a également approuvé la prolongation d'un an de ce programme en 2003-2004 et a engagé un financement supplémentaire à coûts partagés de 8,4 M$ visant notamment le soutien à des projets de rénovation des réseaux d'égouts et à l'achat de nouveaux autobus. Au total, pendant l'exercice 2003-2004, la Ville de Winnipeg a reçu des subventions d'investissement de 12 482 400 $ pour les projets approuvés en vertu du Programme prolongé d'un an et pour les travaux effectués dans le cadre des projets approuvés en 2002-2003 et au cours des exercices précédents.

Une subvention de 500 000 $ a été accordée dans le cadre du Programme de réfection des rues résidentielles, un programme à frais partagés visant la rénovation des rues résidentielles à Winnipeg.

Une subvention de 1 150 000 $ a également été accordée à des projets d'investissement prioritaires au moyen d'une allocation spéciale visant à soutenir des projets sélectionnés conjointement par la Province et la Ville de Winnipeg

Outre l'octroi de subventions de fonctionnement et en capital, Winnipeg a également reçu une part des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés grâce aux paiements effectués dans le cadre du Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités. Un financement provincial dépassant les 100,0 M$ a été versé à la Ville en 2003-2004 par l'entremise du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce, en plus du soutien lié aux programmes fourni par d'autres ministères provinciaux.

5(a) Aide financière à la Ville de Winnipeg

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Aide au fonctionnement					
Subv. incond. aux programmes en cours	19 887,5	0,00	19 887,5	0,0	
Subv. incond. aux transports en commun	16 854,0	0,00	16 854,0	0,0	
Subvention générale de soutien	8 290,5	0,00	8 290,5	0,0	
Subv. du Prog. de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	0,00	900,0	0,0	
Subv. incond. – dévelop. urbain	6 400,0	0,00	7 560,0	(1 160,0)	1
Initiatives stratégiques	1 823,0	0,00	0,0	1 823,0	2
Moins : Rajustement reflétant les transferts de progr. de la Ville de Winnipeg	(23 650,0)	0,00	(23 650,0)	0,0	
Aide à l'investissement	18 632,4	0,00	20 850,0	(2 217,6)	3
TOTAL	49 137,4	0,00	50 692,0	(1 554,6)	

Note explicative

1. ***Reflète les prévisions revues à la baisse des recettes issues des appareils de loterie vidéo en 2003, en raison notamment de l'effet de l'interdiction de l'usage du tabac dans les immeubles en vigueur dans la Ville.***
2. ***La Ville de Winnipeg a reçu 1,8 M$ grâce à une allocation spéciale visant à répondre aux principales pressions relatives au financement du fonctionnement, dont 923 000 $ visant l'élargissement des opérations larvicides contre les moustiques en dehors de la Ville, 500 000 $ en réponse aux besoins en matière de service de transport Handi-Transit et 400 000 $ pour les services de lutte contre les incendies criminels de la Ville.***
3. ***Les prévisions pour 2003-2004 reposaient sur les projections des besoins de trésorerie. Les dépenses réelles ont été inférieures aux prévisions en raison du retard de certains projets et des coûts moins élevés que prévu d'autres projets. Ces fonds ont été réaffectés pour fournir à la Ville des moyens supplémentaires de répondre aux pressions en matière de fonctionnement en 2003-2004.***

Aide financière aux autres municipalités

Aide au fonctionnement

Subventions aux transports en commun

Les subventions inconditionnelles aux transports en commun sont versées aux centres urbains qui ont un service de transport en commun (Brandon, Thompson et Flin Flon).

Le programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité vient en aide aux collectivités qui ont mis sur pied un service de transport pour ces personnes afin de leur permettre d'être plus indépendants. Le ministère accorde aux municipalités admissibles une subvention unique de démarrage de 6 000 $ et des subventions de fonctionnement calculées à partir de 37 ½ % des dépenses de fonctionnement brutes, le maximum étant de 20 000 $, ou de 30 000 $ pour deux véhicules. En 2003-2004, 64 collectivités ont bénéficié d'une aide.

Subventions générales de soutien

Les subventions générales de soutien apportent aux municipalités manitobaines admissibles un soutien financier inconditionnel visant à compenser le paiement de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Elles sont accordées aux municipalités selon la masse salariale des années précédentes. Les municipalités ayant des coûts salariaux réels de moins de deux millions de dollars reçoivent des subventions égales à 4,3 % de ces coûts auxquels on a soustrait une exemption de un million de dollars. Celles qui ont des coûts salariaux réels de plus de deux millions de dollars reçoivent une subvention égale à 2,15 % de ces coûts.

Subventions inconditionnelles – Développement économique rural

La subvention de développement économique rural fournit un soutien inconditionnel à toutes les municipalités (à l'exception de la Ville de Winkler et du District d'administration locale de Mystery Lake) et aux collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord, qui est financé au moyen d'une part de 10 % des revenus nets tirés des appareils de loterie vidéo dans les collectivités rurales. En 2003-2004, les municipalités ont reçu un paiement de base par habitant de 13,90 $. La part des fonds générés par les appareils de loterie vidéo que reçoit le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba est calculée à partir de la proportion de la population des collectivités relevant des Affaires du Nord par rapport à la population totale du Manitoba, à l'exception des Premières nations et de la Ville de Winnipeg. Le paiement versé à ce ministère en 2003-2004 se chiffrait à 124 550 $.

Aide à l'investissement

Programme d'achat d'autobus de transport en commun

Dans le cadre de ce programme, les administrations municipales (à l'exclusion de Winnipeg) responsables de services de transport en commun ou de transport adapté Handi-Transit reçoivent des subventions en capital qui les aident à acheter des autobus.

Une subvention en capital pour le transport en commun de 100 000 $ est versée à la ville de Brandon. Outre les subventions de fonctionnement annuelles, le programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité fournit aux municipalités qui exploitent un système de transport adapté Handi-Transit une subvention en capital ponctuelle représentant 50 % du coût net de l'achat d'une camionnette pour handicapés jusqu'à concurrence de 10 000 $.

5(b) Aide financière aux autres municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Aide au fonctionnement					
Subventions aux transports en commun	1 637,0	0,00	1 649,2	(12,2)	
Subventions générales de soutien	1 125,7	0,00	1 110,4	15,3	
Subventions inconditionnelles – Développement économique rural	6 220,0	0,00	6 490,0	(270,0)	1
Aide à l'investissement					
Programme d'achat d'autobus de transport en commun	110,0	0,00	140,0	(30,0)	
Total	9 092,7	0,00	9 389,6	(296,9)	

Note explicative

1. Reflète les prévisions revues à la baisse des recettes issues des appareils de loterie vidéo en 2003

Aide à l'investissement

Programmes transférés

Les programmes d'approvisionnement en eau et d'installation de réseaux d'égouts et les subventions aux districts de conservation ont été transférés au ministère de la Gestion des ressources hydriques. Le financement affecté au développement de l'infrastructure a été transféré au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales.

Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Les subventions remplaçant l'impôt pour des terres qui ne sont pas assujetties aux taxes municipales sont versées aux municipalités en contrepartie des services assurés dans les terres provinciales comprises dans les limites des administrations locales. Une subvention égale au montant des taxes scolaires et des taxes municipales est versée sur tous les biens provinciaux, à l'exception de ceux exempts, telles les voies publiques, les voies navigables provinciales et les terres situées dans les parcs provinciaux ou dans les aires de loisirs.

	SUBVENTIONS VERSÉES	
	2002-2003($)	2003-2004($)
Municipalités rurales	2 071,7	2 137,8
Villages	35,1	35,8
Petites villes	959,5	993,8
Districts d'administration locale	9,7	10,4
Villes (sauf Winnipeg)	2 628,7	2 723,3
Ville de Winnipeg	8 226,8	8 320,4
Affaires du Nord	141,6	141,4
Remboursements pour l'agriculture	(19,7)	(27,6)
Municipalités et collectivités du Nord	14 053,4	14 335,3

5(c) Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Subventions	14 335,3	0,00	14 594,4	(259,1)	
Somme récupérable	(14 417,7)	0,00	(14 417,7)	0,0	
TOTAL	(82,4)	0,00	176,7	(259,1)	

Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Ce programme prévoit, à partir des Initiatives de développement économique rural, la récupération partielle des dépenses en capital et de fonctionnement relatives au programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité. Il permet également la récupération de dépenses liées au Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme à partir des Initiatives de développement urbain.

5(d) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Somme récupérable	(1 012,8)	0,00	(1 055,0)	42,2	

Les sommes récupérables à partir des Initiatives de développement économique rural qui se rattachent à l'approvisionnement en eau et l'installation de réseaux d'égouts ainsi qu'aux districts de conservation ont été transférées au ministère de la Gestion des ressources hydriques. Les sommes récupérables à partir des fonds affectés au développement de l'infrastructure ont été transférées au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales.

Ententes Canada-Manitoba

Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba

Le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba gère des programmes fédéraux-provinciaux à coûts partagés axés sur les projets d'infrastructure et le développement économique et qui contribuent à la réalisation du mandat du ministère :

- Le ***Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM)*** fournit des subventions d'immobilisations pour améliorer l'infrastructure locale et renforcer ainsi l'assise de l'administration locale.

- L'**Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba (EPDE)** permet l'établissement de partenariats stratégiques en vue de renforcer les occasions de développement économique et communautaire dans toute la province.

- La nouvelle Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE) aidera à consolider et à diversifier davantage l'économie manitobaine, à développer les forces économiques existantes, à améliorer les compétences des travailleurs manitobains et à promouvoir le développement économique régional en fonction de deux priorités : ***Bâtissons notre économie*** et ***Des collectivités durables.***

Avec ces programmes, les activités du Secrétariat sont conformes aux principales fonctions du ministère, à savoir, la prestation de services directes aux administrations locales et la coordination de l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux en conjonction avec les collectivités locales.

Principales activités en 2003-2004

Doté de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, le Secrétariat conjoint minimise les chevauchements et les dédoublements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et contribue aux relations de coopération fédérales-provinciales. Sa responsabilité principale est l'exécution du Programme Infrastructures Canada-Manitoba :

- Soutien aux programmes à l'intention des ministres fédéral et provincial responsable de l'infrastructure.

- Gestion du processus local de réception, d'examen et d'approbation des demandes.

- Surveillance de l'évaluation environnementale des projets.

- Facilitation du processus de consultation des administrations locales.

- Administration du financement des projets d'infrastructure des administrations locales.

- Coordination des activités d'information du public.

Comme il a déjà été mentionné, le Secrétariat est aussi responsable de l'exécution de l'EPDE et de l'EPE par la Province. À la différence du PICM, la mise en œuvre fédérale et provinciale de l'EPDE et de l'EPE est administrée séparément par les gouvernements respectifs.

Les ententes à coûts partagés sont les principaux instruments de financement fédéral et provincial pour les projets d'infrastructure et de développement économique dans toute la province.

Faits saillants en 2003-2004

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les points saillants du PICM et de l'EPDE en 2003-2004 et les projets connexes approuvés, veuillez consulter les rapports annuels séparés sur le Programme et sur l'Entente.

Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM)

Lancé en octobre 2000, le PICM destine plus de 180 millions de dollars à l'infrastructure des municipalités urbaines, rurales et du Nord du Manitoba sur une période de six ans. Ces travaux d'infrastructure (construction, rénovation, agrandissement ou modernisation de matériel) permettront d'améliorer dans toute la province la qualité de vie des Manitobaines et Manitobains et de jeter les fondations d'une croissance économique durable au XXI^{e} siècle.

Le programme s'inscrit dans la longue collaboration entre le Canada, le Manitoba et les collectivités locales en vue de l'amélioration des infrastructures.

Les investissements réalisés grâce au PICM permettront d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens :

- en améliorant l'état de l'environnement au Canada;
- en soutenant la croissance économique à long terme;
- en améliorant l'infrastructure collective;
- en construisant une infrastructure digne du XXI^{e} siècle au moyen de techniques d'avant-garde, de nouvelles méthodes et des meilleures pratiques.

Le **thème principal** de l'Entente est l'infrastructure municipale écologique. Ce thème englobe les projets de protection ou d'amélioration de la qualité de l'environnement, tels les systèmes de distribution d'eau ou d'épuration des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides et le recyclage, ou encore les dépenses en immobilisations pour réaménager des immeubles et des installations appartenant à des administrations locales ou pour les rendre plus écoénergétiques.

Le **thème secondaire** vise les autres types d'infrastructure locale, notamment dans les domaines des transports locaux, de la culture, des loisirs, du tourisme, des télécommunications pour les régions rurales ou isolées, de l'accès à Internet à grande vitesse pour les établissements publics et du logement abordable.

Le Programme de travaux d'infrastructure du Manitoba se caractérise par une collaboration fédérale-provinciale fructueuse, tant au niveau des élus que des fonctionnaires et du personnel, ainsi que par un processus de consultation constructif dans la sélection des projets avec les administrations locales par l'entremise du conseil municipal de Winnipeg, de l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et de l'Association des conseils communautaires du Nord.

6(a) Programme Infrastructures Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente sur les travaux d'infrastructure	16 050,0	6,00	16 636,9	(586,9)	

Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba (EPDE)

L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba était un programme quinquennal financé à parts égales par la Province et le gouvernement fédéral, qui prévoyait l'allocation de 40 M$ et qui a pris fin le 31 mars 2004. L'EPDE avait pour but d'encourager une coopération fédérale-provinciale accrue en vue du développement économique du Manitoba, grâce à un programme d'investissement stratégique auquel participaient d'autres groupes intéressés. Depuis le lancement du programme en 1998, une cinquantaine de projets ont été financés un peu partout au Manitoba, ce qui a permis d'attirer des contributions des partenaires d'un montant global dépassant 141 M$. Les priorités stratégiques étaient les suivantes :

- Développement d'entreprises
- Innovation régionale
- Priorités stratégiques régionales
- Études sur le développement économique innovateur.

L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba fait l'objet d'un rapport annuel distinct préparé pour chaque exercice.

6(b) Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente de partenariat pour le développement économique	1 497,0	0,00	1 409,8	87,2	

Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE)

En vertu de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba, les gouvernements du Canada et du Manitoba collaborent ensemble et en partenariat avec les intervenants dans les collectivités en s'axant sur deux priorités stratégiques – ***Bâtissons notre économie*** et ***Des collectivités durables*** – afin d'améliorer les compétences des travailleurs manitobains et de promouvoir la croissance et la diversification de l'économie manitobaine.

S'appuyant sur les atouts économiques existants, le Canada et le Manitoba coopéreront dans le cadre de cette entente à la réalisation des objectifs suivants :

- faire progresser la recherche et le développement innovateurs ainsi que la commercialisation de la technologie au Manitoba;
- soutenir l'infrastructure axée sur l'industrie, améliorer la compétitivité, la productivité et les capacités commerciales, développer et promouvoir un environnement qui attire les investissements;
- soutenir le développement d'une main-d'œuvre compétente;
- accroître l'accès à des infrastructures axées sur le savoir;
- promouvoir le tourisme local et les possibilités de développement des ressources naturelles;
- encourager la participation de tous les membres de la communauté à l'économie pour améliorer la viabilité, la durabilité et la croissance des collectivités du Manitoba.

L'entente, signée le 1er décembre 2003, prévoit le versement sur cinq ans de 50 M$ à des programmes et des projets, une somme se divisant en des contributions égales de 25 M$ de la part du Canada et du Manitoba.

Les initiatives soutenues aux termes de l'entente dans chaque domaine prioritaire peuvent revêtir des formes diverses : projets d'investissement, projets pilotes, élaboration de plans d'affaire, études de marché, recherche innovatrice, etc.

INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES

Vue d'ensemble

La Division des initiatives stratégiques urbaines élabore et met en œuvre des programmes et des politiques à l'appui des efforts de revitalisation urbaine, de rénovation du centre-ville et du développement économique communautaire à Winnipeg, à l'échelon provincial et en partenariat avec d'autres administrations et des partenaires communautaires. Elle coordonne l'aide stratégique et financière globale fournie à la Ville de Winnipeg pour soutenir l'infrastructure durable et le développement économique. Elle met en œuvre l'Entente sur le développement urbain de Winnipeg en soutenant et facilitant son application. De plus, la Division coordonne et exécute les programmes pour les quartiers relevant de l'entente sur le Renforcement des collectivités et de Quartiers vivants, l'initiative complète de revitalisation communautaire à long terme qui vise à fournir aux résidants et aux autres intervenants les outils dont ils ont besoin pour rebâtir les quartiers vulnérables de Winnipeg, Brandon et Thompson.

Quartiers vivants

L'initiative Quartiers vivants (QV) soutient la revitalisation par les collectivités de certains quartiers vulnérables désignés de Winnipeg (West Broadway, Spence, William Whyte, Lord Selkirk Park et Point Douglas), de Brandon (son centre-ville) et de Thompson. Elle offre aux particuliers et aux groupes des quartiers visés les outils nécessaires pour stimuler les occasions dans leur collectivité. Son personnel est responsable de la coordination globale de l'initiative et de la mise en œuvre directe de trois des six programmes de Quartiers vivants.

Principales activités en 2003-2004

- La section de Quartiers vivants administre les programmes suivants de l'initiative :
- *Fonds de revitalisation des quartiers :* Soutien d'un vaste éventail d'initiatives de la collectivité des quartiers désignés, en particulier des projets qui contribuent au renforcement des capacités, à la stabilité, au développement économique et au bien-être dans les quartiers.
- *Initiatives communautaires :* Soutien de projets ayant une large incidence sur le centre-ville de Winnipeg ou visant des groupes précis du centre-ville.
- *Aide au développement des quartiers :* Soutien des coûts de démarrage et de fonctionnement de base à long terme des sociétés de revitalisation des quartiers qui contribuent au développement économique communautaire dans les quartiers désignés de l'initiative Quartiers vivants.
- Dans le cadre de Quartiers vivants, le ministère soutient également les activités de formation qui sont élaborées et exécutées par d'autres ministères, en partenariat avec des groupes communautaires et des établissements d'enseignement.

Faits saillants en 2003-2004

- L'initiative Quartiers vivants a engagé plus de 3,0 M$ pour 87 projets soutenant la revitalisation des quartiers défavorisés à Winnipeg, Brandon et Thompson. On peut s'informer sur ces projets sur le site Web de Quartiers vivants (www.neighbourhoodsalive.mb.ca).
- Quartiers vivants a administré et surveillé 139 subventions de projets en 2003-2004.
- Le personnel de Quartiers vivants a continué de fournir du soutien et des conseils à de nombreux organismes communautaires dans les quartiers désignés et a tenu des consultations et a coordonné des

activités de revitalisation avec d'autres ministères et administrations.

- Le site Web de Quartiers vivants, qui fournit de l'information sur les programmes et les projets et donne accès à une panoplie d'outils de planification et d'élaboration de projets, a été entretenu et mis à jour.

7(a) Quartiers vivants

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	187,7	3,00	183,9	3,8	
Total des autres dépenses	69,0	0,00	94,8	(25,8)	
Total de l'aide aux quartiers	3 229,4	0,00	3 392,1	(162,7)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 100,0)	0,00	(1 160,0)	60,0	
TOTAL	2 386,1	3,00	2 510,8	(124,7)	

Programmes de quartiers

La Direction des programmes de quartiers étudie, élabore, met en œuvre et coordonne des programmes et des politiques publiques intégrés et durables en milieu urbain, à l'appui des efforts de revitalisation des quartiers et du développement économique communautaire.

Principales activités en 2003-2004

La Direction des programmes de quartiers a élaboré et exécuté des programmes de revitalisation des quartiers et des politiques publiques provinciales visant les milieux urbains afin de soutenir la revitalisation des quartiers et le développement économique communautaire. La Direction maintient des liens très étroits avec d'autres ministères provinciaux, d'autres ordres de gouvernement et les principaux intervenants dans la collectivité.

- La Direction continue de surveiller l'exécution de Quartiers vivants, l'initiative complète de revitalisation communautaire à long terme de la Province qui soutient le développement communautaire dans les quartiers vulnérables désignés de Winnipeg, Brandon et Thompson.

- La Direction a continué de coordonner la mise en œuvre par la Province de l'entente avec la Ville de Winnipeg sur le Renforcement des collectivités, une initiative quinquennale d'immobilisations à coûts partagés prévoyant un investissement total de 14,0 M$, afin d'améliorer l'état de quartiers résidentiels en déclin qui bordent le centre-ville de Winnipeg. Les processus de planification stratégique communautaire se sont achevés dans chacun des six quartiers visés en 2003-2004, et la mise en œuvre de projets approuvés a débuté dans certains des quartiers.

7(b) Programmes de quartiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	297,5	5,00	305,6	(8,1)	
Total des autres dépenses	45,1	0,00	54,0	(8,9)	
TOTAL	342,6	5,00	359,6	(17,0)	

Développement économique communautaire urbain

La Direction du développement économique communautaire urbain établit un cadre stratégique de rénovation urbaine pour les investissements de la Province dans des projets essentiels de revitalisation des centres-villes et dans des initiatives de développement économique et communautaire visant la Ville de Winnipeg, et elle administre les Initiatives de développement urbain. La Direction soutient les initiatives de développement économique (communautaire et autre) qui se déroulent à Winnipeg et qui stimulent les occasions de développement des capacités à long terme et d'appui à l'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Principales activités en 2003-2004

La Direction aide des organisations locales à renforcer leurs capacités à élaborer et exécuter des initiatives de développement économique communautaire. Elle appuie également une variété d'organisations et de programmes dont les activités contribuent à la revitalisation et au développement de la Ville de Winnipeg. Elle administre par ailleurs les Initiatives de développement urbain, un fonds qui soutient des projets et des initiatives favorisant le développement de Winnipeg en donnant accès à de l'aide en matière d'investissement et de programmes à des organisations communautaires et des organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg (la Société de développement CentreVenture, Destination Winnipeg et le Centre des congrès de Winnipeg). Le financement des Initiatives de développement urbain est établi à chaque exercice à partir d'une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg.

- Les Initiatives de développement urbain ont apporté une aide totale de plus de 19 M$ à 45 projets et activités soutenant le développement économique et communautaire à Winnipeg.

- La Direction a continué de travailler avec des représentants du gouvernement fédéral et de la Ville de Winnipeg à la conclusion d'une nouvelle entente tripartite consacrée au développement économique et communautaire à Winnipeg. L'entente centrera les ressources sur quatre grandes priorités : la participation des Autochtones; l'édification de collectivités durables; la rénovation du centre-ville et le soutien à l'innovation et à la technologie.

- La Direction a établi et entretenu des partenariats fructueux avec le gouvernement fédéral et les

administrations municipales par l'élaboration et l'application d'ententes conjointes et par la coordination de politiques et de programmes complémentaires.

7(c) Développement économique communautaire urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	205,1	5,00	240,2	(35,1)	
Total des autres dépenses	55,4	0,00	57,7	(2,3)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(221,6)	0,00	(246,2)	24,6	
TOTAL	38,9	5,00	51,7	(12,8)	

Initiatives de développement urbain

Winnipeg a l'une des économies les plus diversifiées au Canada; la ville connaît une croissance soutenue un coût de la vie peu élevé. Les Initiatives de développement urbain soutiennent des projets et des initiatives qui stimulent le développement de Winnipeg. Elles contribuent également à des programmes d'organisations communautaires et d'organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg. Le niveau de financement est établi à chaque exercice à partir d'une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg. Ce financement s'ajoute au soutien financier apporté directement à la Ville de Winnipeg par les Services financiers et consultatifs aux municipalités du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

7(d) Initiatives de développement urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	19 015,9	0,00	19 400,0	(384,1)	

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Cette affectation sert à l'amortissement des immobilisations du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

13-8 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif ((négatif))	Note expl.
Coûts liés aux immobilisations	210,1	0,00	210,4	(0,3)	

SECTION II
COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

Appelée auparavant

Rubrique 2	**Conseil exécutif** - Direction et administration - Secrétariat des relations fédérales et provinciales
Rubrique 44	**Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle** - Éducation internationale
Rubrique 3	**Agriculture et Alimentation** - Commercialisation et gestion d'entreprises agricoles - Services agricoles régionaux, Région du Centre
Rubrique 14	**Culture, Patrimoine et Tourisme** - Services de communication du Manitoba
Rubrique 10	**Industrie, Commerce et Mines** - Commerce Manitoba et commercialisation des investissements - Levés géologiques du Manitoba - Bureau du Manitoba à Ottawa

Relations fédérales-provinciales et internationales

La nouvelle Direction des relations fédérales-provinciales et internationales est essentiellement formée à partir de transferts des crédits suivants : Direction et administration, Secrétariat des relations fédérales et provinciales, Éducation internationale et Services de communication du Manitoba.

Cette direction procure des conseils et du soutien en ce qui concerne les relations du Manitoba avec d'autres administrations canadiennes et étrangères et leurs représentants. Elle a été créée en 2003-2004 avec des ressources transférées de sept secteurs d'autres ministères.

Relations fédérales-provinciales

Le Bureau des relations fédérales-provinciales fournit des conseils stratégiques et des services d'analyse et de soutien en matière de politique pour ce qui a trait à la gestion des relations du Manitoba avec le gouvernement fédéral et les autres administrations provinciales et territoriales (P-T) concernant des dossiers de nature intergouvernementale. La Direction assure la promotion des intérêts du Manitoba dans l'élaboration de positions et de politiques interprovinciales ou provinciales-territoriales en collaborant avec d'autres provinces et des territoires, et avec le gouvernement du Canada à la préparation et la mise en œuvre de ses politiques nationales.

Un aspect essentiel du rôle de la Direction est de garantir l'adoption d'une position et d'une stratégie gouvernementales uniformes pour les priorités du Manitoba en matière d'intervention dans la sphère intergouvernementale, ainsi que pour assurer que les membres du gouvernement du Manitoba disposent d'information pertinente et opportune sur les répercussions des tendances nationales et régionales et sur la mise en œuvre de programmes et de politiques par d'autres administrations P-T et par le gouvernement fédéral.

Principales activités en 2003-2004

En 2003-2004, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

- Apport de documents d'information complets et stratégiques à l'appui des rencontres des premiers ministres avec le Premier ministre et au sein du Conseil de la Fédération, de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest et de tout un éventail de réunions bilatérales et multilatérales entre le premier ministre du Manitoba, ses homologues fédéral et provinciaux et des ministres fédéraux.

- Appui aux travaux du Conseil des premiers ministres pour la **sensibilisation** des Canadiens sur la **santé**, qui relève du Conseil de la Fédération, en vue d'améliorer l'accès par les Canadiens à de l'information sur la santé et de mieux sensibiliser le public aux défis et aux solutions touchant l'avenir des soins de santé dans chaque administration.

- Collaboration avec d'autres provinces et territoires pour soutenir les efforts des premiers ministres et des ministres des Finances provinciaux et territoriaux afin de mettre de l'avant la nécessité de remédier au déséquilibre budgétaire au Canada par des mesures du gouvernement fédéral.

- Représentation du Manitoba au sein de groupes de travail P-T et fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les relations canado-américaines et le rôle des provinces et des territoires dans les tribunes internationales.

- Représentation du Manitoba aux rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales et à divers comités afin de préparer des conférences intergouvernementales importantes.

- Examen et évaluation des initiatives axées sur des politiques et des programmes en ce qui a trait aux relations intergouvernementales et rôle de liaison pour l'apport de conseils stratégiques en matière de politique sur les relations avec les gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires.

- Coordination des activités interministérielles consacrées aux politiques et aux questions intergouvernementales.

Faits saillants en 2003-2004

- Plusieurs ministères du Manitoba ont contribué, en collaboration avec la collectivité scientifique et les milieux d'affaires, à des efforts soutenus et efficaces afin de promouvoir la province auprès du gouvernement fédéral comme le meilleur endroit pour l'établissement du nouvel organisme public fédéral de santé.

- Les premiers ministres provinciaux ont créé le Conseil de la fédération avec les objectifs suivants : renforcer la coopération entre les provinces et les territoires; jouer le rôle de chef de file sur les dossiers d'importance nationale pour les provinces et les territoires et améliorer les relations fédérales-provinciales-territoriales; promouvoir des relations intergouvernementales conformes à la constitution et respectueuses de la diversité au sein de la fédération; répondre au besoin de transparence et de meilleures communications avec les Canadiens.

- Des premiers progrès ont été réalisés dans le dossier du commerce interne, l'une des priorités initiales du Conseil de la fédération. Les travaux connexes sont coprésidés par les premiers ministres Doer et Lord (du Nouveau-Brunswick) et ont déjà permis aux ministres de se mettre d'accord pour inclure l'approvisionnement par les sociétés d'État provinciales et territoriales au chapitre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) consacré à l'approvisionnement.

- Grâce à la collaboration des premiers ministres provinciaux et territoriaux, le Premier ministre a accepté d'organiser des réunions annuelles des premiers ministres dont l'ordre du jour sera établi conjointement.

- À la réunion de la Western Governors' Association qui s'est tenue en septembre 2003, à Big Sky, au Montana, les premiers ministres des provinces et territoires de l'Ouest et les gouverneurs des États de l'Ouest ont sous l'impulsion du premier ministre du Manitoba et du gouverneur de l'Idaho Dirk Kempthorne signé une entente de coopération afin de renforcer la coordination transfrontalière dans la lutte contre les feux de forêt, accord qui prévoit notamment le partage et la coordination des ressources de lutte contre les incendies, la formation conjointe et une intervention initiale rapide.

- Des efforts coordonnés ont été déployés pour négocier l'accord de contribution qui permettra d'élargir le canal de dérivation de la rivière Rouge. Il s'agit de la principale contribution fédérale à un projet d'infrastructure dans l'histoire du Manitoba.

- Le premier ministre Doer a signé un protocole d'entente avec l'Ontario en vue d'étudier la faisabilité d'un projet hydroélectrique conjoint prévoyant la construction d'une centrale sur la rivière Nelson et une ligne d'énergie électrique Est-Ouest entre les deux provinces.

Relations canado-américaines et internationales

La Direction des relations canado-américaines et internationales a été créée à l'occasion du remaniement des activités internationales du gouvernement du Manitoba qui a eu lieu en novembre 2003 et qui transférait au ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce de nombreuses fonctions essentielles relevant jusque-là de divers ministères.

La Direction fournit des conseils stratégiques et des services d'analyse et de soutien en matière de politique pour ce qui a trait à la gestion des relations du Manitoba avec les États-unis et d'autres administrations étrangères. Elle est chargée de coordonner une démarche gouvernementale pour défendre et promouvoir les intérêts du Manitoba aux États-unis et pour favoriser, entretenir et renforcer des partenariats stratégiques aux

E.-U., dans d'autres pays et avec les ministères fédéraux se livrant à des activités internationales. La Direction coordonne et facilite également la participation du Manitoba aux efforts de développement international par l'Initiative des projets internationaux et est chargée de la mise en œuvre du programme Ambassadeurs du Manitoba.

Principales activités en 2003-2004

Coordination gouvernementale

La Direction des relations canado-américaines et internationales travaille de concert avec d'autres ministères pour que soit appliquée une démarche gouvernementale stratégique dans les activités internationales de la Province. Elle veille à la coopération, la communication et la coordination au sein des ministères du gouvernement du Manitoba et avec d'autres administrations et organismes internationaux et le gouvernement fédéral.

Initiative des projets internationaux

L'Initiative des projets internationaux (IPI) a été lancée en 2001 pour aider les entreprises et les organismes manitobains à entreprendre des projets financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et des institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement asiatique, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque africaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes. L'Initiative des projets internationaux permet de recenser les capacités créneaux du Manitoba et d'établir des alliances, des consortiums et des partenariats publics-privés liés à ces capacités afin d'optimiser les taux de réussite des réponses aux appels d'offre pour des projets internationaux. Cette section aide le secteur privé du Manitoba à établir des liens internationaux fructueux en mettant à profit les nombreuses relations entretenues par le Manitoba avec d'autres gouvernements et complète les capacités du secteur privé à l'aide des connaissances spécialisées existant au sein du gouvernement du Manitoba. Elle collabore également avec les IFI afin de promouvoir les capacités du Manitoba et de recenser les établissements et les programmes financiers pour des projets internationaux. L'Initiative invite des orateurs de l'ACDI et d'IFI à venir rencontrer au Manitoba des entreprises et des organismes de la province.

Faits saillants en 2003-2004

Voici les principales réalisations de la Direction des relations canado-américaines et internationales en 2003-2004 :

- Apport de documents d'information et de soutien stratégique aux missions qui se rendaient aux États-unis et dans d'autres pays, ainsi que de matériel d'information pour les missions étrangères;

- Soutien à la participation du Manitoba à des tribunes intergouvernementales régionales comme la Western Governors' Association, le Legislators' Forum et la North American Superhighway Coalition;

- Appui à des projets relatifs aux activités internationales de la Province, comme le jumelage existant entre le Manitoba et la province sud-africaine du Nord-Ouest. La Direction a également collaboré à l'élaboration de deux protocoles d'entente avec la province du Nord-Ouest afin d'accroître le degré de coopération aux fins de développement économique, protocoles qui ont été signés au cours de la mission de mars 2004.

- Poursuite du perfectionnement de l'Initiative des projets internationaux afin de soutenir l'accès aux entreprises manitobaines aux projets internationaux de développement. Les séminaires suivants ont été organisés :

- sous-traitance auprès de l'ACDI, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (avril 2003) : 60 participants
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (juin 2003) : 30 participants
- Atelier sur la préparation de propositions (octobre 2003) : 22 participants
- Banque africaine de développement et Direction du secteur privé de l'ACDI (novembre 2003) : 50 participants
- Séminaire des Nations Unies (février 2004) : 25 participants

Sous la direction de l'IPI, quatre entreprises de la Energy Services Alliance of Manitoba (alliance des services énergétiques du Manitoba) se sont rendues dans les bureaux de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement avec d'autres sociétés de l'Alberta et de la Saskatchewan. Les contrats de consultation à court terme adjugés par la Banque mondiale sont évalués à 300 000 CAD.

La direction a préparé près de 50 rapports sur les possibilités de développement à l'échelon international pour les entreprises et les organismes manitobains. Ces rapports donnent des détails sur les projets à venir et des avis de marché pour les projets mis en œuvre par chacune des IFI dans un vaste éventail de secteurs d'activités (énergie, réforme du secteur public, environnement, population, développement du secteur privé, éducation et formation).

Lors d'une réunion inaugurale à Washington, en mars 2004, la Banque mondiale a lancé le réseau des agents de liaison avec le secteur privé pour le Canada. L'Initiative des projets internationaux a été choisie comme réseau au Manitoba par la Banque.

Éducation internationale

La Direction de l'éducation internationale (DEI) a été créée avec les objectifs suivants : promouvoir la sensibilisation et le savoir sur les questions internationales et accroître les connaissances des Manitobains sur les différentes cultures par des échanges éducatifs internationaux qui profitent à toutes les parties; faire en sorte que les bienfaits de l'éducation internationale profitent au maximum à l'économie de la province; inciter à une approche holistique de l'éducation internationale qui fait appel à tous les niveaux d'éducation, à tous les intervenants, à tous les domaines d'étude et de formation et à toutes les régions du Manitoba; faire connaître le Manitoba sur la scène internationale en tant que lieu privilégié offrant des programmes, des services et des produits d'éducation et de formation abordables et de grande qualité.

La Direction continue de servir de point de contact initial pour les questions liées à l'éducation internationale, à élaborer des politiques sur l'éducation internationale et à répondre aux demandes (de renseignements et autres) provenant d'étudiants étrangers, d'intermédiaires et de partenaires institutionnels. La DEI assure aussi le lien avec les établissements et les organismes afin de coordonner les efforts de recrutement, d'offrir une aide dans le domaine du marketing et d'établir des stratégies de partenariats en vue de la vente de services et de produits éducatifs.

Les chiffres provisoires sur l'inscription d'étudiants étrangers en 2003-2004 montrent une hausse globale de 25 % par rapport à l'an dernier dans le secteur de l'éducation. Du fait de cette croissance impressionnante, constatée dans tous les sous-secteurs, les répercussions économiques estimatives de la présence de ces étudiants dépasseront probablement les 50 M$.

Faits saillants en 2003-2004

La réalisation la plus notable en 2003-2004 a été la conclusion avec Citoyenneté et Immigration Canada et les établissements postsecondaires publics du Manitoba d'une entente permettant aux étudiants internationaux de travailler à l'extérieur de l'établissement où ils sont inscrits, sous certaines conditions. Le Manitoba est l'une des trois provinces à avoir signé avec CIC des ententes sur des projets pilotes et la première à avoir conclu un

accord pour l'emploi à l'extérieur des établissements d'enseignement. On s'attend ainsi à attirer davantage d'étudiants internationaux au Manitoba et à servir de modèle pour une mise en œuvre nationale.

Marketing et promotions
La DEI continue de promouvoir le Manitoba comme un fournisseur de services éducatifs abordables et de haute qualité. Un feuillet sur la « transition » est récemment venu compléter les imprimés existants pour informer les étudiants étrangers sur la voie à suivre pour progresser dans le système manitobain. Le site Web, dont l'élaboration se poursuit, sera lancé à l'automne 2004 et constituera un outil promotionnel essentiel. Des annonces publicitaires sont employées à l'étranger (en particulier en Inde et en Allemagne) dans le cadre des efforts de marketing.

Les deux principales cibles pour le développement du marché en 2004-2005 sont l'Allemagne (au niveau du secondaire) et l'Inde (à l'échelon postsecondaire). Une étude de marché est en cours en Allemagne et se conclura par des exposés présentés par des établissements d'enseignement manitobains à des représentants du secteur de l'éducation en Allemagne. Plusieurs stratégies innovatrices de marketing sont à l'étude pour l'Inde. L'objectif visé est de mettre directement en contact des représentants manitobains avec des étudiants indiens qui sont en mesure, tant du point de vue financier que du niveau d'instruction, de venir étudier au Manitoba. La DEI continuera d'étudier les possibilités d'autres nouveaux marchés, tout en maintenant son soutien aux efforts institutionnels dans les marchés établis comme la Chine, le Mexique ou la Corée.

Coopération internationale
La Direction continue de contribuer à la coopération internationale en ce qui a trait à l'éducation. Un nombre important de manuels scolaires récents qui ne sont plus utilisés ont été envoyés à la province du Nord-Ouest, en Afrique du Sud, dans le cadre de l'entente de jumelage entre les deux administrations. La Direction continuera de recenser les possibilités de coopération internationale et en informera les établissements du Manitoba. Les possibilités de coopération gouvernementale directe dans le domaine de l'élaboration et de l'exécution de programmes d'études novateurs sont également à l'étude.

Missions et visites
En septembre et octobre 2003, la directrice s'est rendue en Allemagne (dans le contexte d'une mission visant à ratifier un programme existant d'échange d'élèves du secondaire et d'étudier les possibilités de recrutement d'élèves), aux Pays-Bas (pour le recrutement d'élèves de l'Europe du Nord), des Émirats arabes unis (pour participer à un salon de l'éducation) ainsi qu'en Inde et au Bangladesh (pour rechercher dans ces deux pays des possibilités de recrutement et de formation contractuelle). La directrice a également assisté à Vancouver à un salon de l'éducation à l'intention d'élèves du secondaire ou de classes d'anglais langue seconde qui envisageaient de suivre des études postsecondaires dans d'autres régions du pays.

La Direction a collaboré avec le Manitoba Council for International Education afin d'organiser des activités promotionnelles en conjonction avec la conférence annuelle du Réseau des centres d'éducation canadiens, qui s'est tenue à Winnipeg en novembre 2003. Au cours de l'exercice 2003-2004, le personnel de la DEI a rencontré des délégués de huit pays différents et a préparé les volets consacrés à l'éducation de délégations de Jalisco et d'Afrique du Sud.

Renforcement des capacités
La DEI poursuit ses efforts pour renforcer les capacités provinciales à étendre et développer le secteur de l'éducation internationale. Plusieurs exposés et réunions ont été organisés à l'intention de représentants du domaine de l'éducation au Manitoba afin de les informer sur la voie à suivre pour se lancer dans le domaine de l'éducation internationale. On prévoit que deux ou trois divisions scolaires supplémentaires établiront des programmes d'éducation internationale dans l'année à venir. Les travaux visant à étendre les capacités institutionnelles continuent par des séances de perfectionnement professionnel conçues pour enrichir les connaissances sur le terrain. Finalement, le fonds de prêts incitatifs pour l'éducation internationale devrait recevoir de nouvelles demandes d'établissements cherchant à élargir leurs activités dans ce domaine.

Activités liées au développement durable

En plus de contribuer au développement économique communautaire par l'éducation internationale, la DEI a officiellement adopté un plan d'action pour le développement durable axé principalement sur les activités administratives. Les mesures adoptées ont permis de mieux utiliser le papier, de réduire l'usage de verres et d'ustensiles jetables, de stimuler la transmission des documents par voie électronique et de recourir davantage aux fournisseurs de services locaux, dans la mesure du possible.

Relations fédérales-provinciales et internationales

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
02-1(b) Direction et administration					
Traitement total	59,3	1,00	61,2	(1,9)	
02-1(c) Secrétariat des relations fédérales et provinciales					
Traitement total	297,7	5,00	373,9	(76,2)	
Total des autres dépenses	140,1		81,6	58,5	
03-4(a) Commercialisation et gestion d'entreprises agricoles					
Traitement total	24,4	1,00	28,6	(4,2)	
03-5(c) Région du Centre					
Traitement total	6,0	1,00	29,6	(23,6)	
10-2(b) Commerce Manitoba et commercialisation des investissements					
Traitement total	300,7	3,00	253,1	47,6	
Total des autres dépenses	78,1		93,7	(15,6)	
44-4(b) Éducation internationale					
Traitement total	53,4	2,00	126,0	(72,6)	
Total des autres dépenses	338,1		283,7	54,4	
14-3(a) Services de communication du Manitoba					
Traitement total	90,2	1,00	92,7	(2,5)	
TOTAL	1 388,0	14,00	1 424,1	(36,1)	

Commerce Manitoba

La nouvelle Direction du commerce du Manitoba est formée à partir de transferts des crédits suivants : Commercialisation et gestion d'entreprises agricoles, Commerce Manitoba et commercialisation des investissements et Levés géologiques du Manitoba.

Objectifs

Commerce Manitoba aide les sociétés manitobaines à devenir capables d'exporter et à se diversifier au niveau des marchés internationaux en exécutant des programmes et services ciblés. Elle favorise également les possibilités d'investissement au Manitoba afin d'accroître l'emploi et les investissements de l'étranger. La direction a été créée en 2003-2004 à partir de ressources transférées de quatre secteurs d'autres ministères.

La Direction de la politique, de la planification et de la coordination du ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines fournit des services d'analyse, de conseils et de soutien à la recherche au ministère des Affaires gouvernementales et du Commerce. Son rôle est notamment d'analyser des questions de politique, de fournir de l'information indispensable et de collaborer étroitement avec d'autres partenaires pour promouvoir le développement économique au Manitoba.

Principales activités en 2003-2004

Commerce et investissement Manitoba fournit des services divers résumés dans le tableau suivant.

Résumé des services

Information générale	Perfectionnement des compétences	Conseils à l'exportation	Soutien à l'entrée sur le marché	Information particulière sur les marchés
Ligne sans frais d'information sur l'exportation	Guide de préparation à l'exportation	Évaluation de la capacité à exporter immédiatement	Information sur les marchés et séances d'information	Perspectives de marché
Site Web	Formation axée sur les compétences en matière d'exportation	Évaluation de la capacité à commercialiser immédiatement	Foires et salons commerciaux	Recherche des principaux contacts
Bulletins	Préparation à l'accès au marché américain	Élaboration d'un plan d'exportation	Missions commerciales	Information sur les visites
Séminaires généraux	Préparation à l'accès à d'autres marchés	Mise en œuvre d'un plan d'exportation	Choix des partenaires	Contacts directs
			Renseignements sur les marchés	Information sur les entreprises locales
			Promotion des intérêts des entreprises	Dépannage
			Contre-expositions, missions étrangères	Liaison avec les gouvernements et les entreprises
			Soutien aux	

			salons commerciaux (Programme d'aide au commerce)	
			Recensement de possibilités dans certains pays à l'égard des projets internationaux	

Marketing de l'agriculture

En novembre 2003, le personnel chargé du commerce et les programmes connexes d'Agriculture et Alimentation Manitoba ont été incorporés à Commerce et investissement Manitoba. La Section de l'agriculture procure de l'aide en matière de marketing international aux acheteurs et aux vendeurs de produits agricoles et alimentaires du Manitoba. Par la coordination des activités commerciales, en particulier l'apport de soutien logistique et de contacts au sein de réseaux, la Section de l'agriculture applique une démarche complète en développement des marchés d'exportation.

Plusieurs projets importants ont été mis à exécution au cours de l'exercice. Mentionnons notamment trois missions commerciales étrangères en provenance de l'Extrême-Orient et la visite au Manitoba d'une mission dirigée par le gouverneur de l'État mexicain de Jalisco, en août 2003, qui visait à étudier plus avant des possibilités révélées par une mission précédente en mars. Par ailleurs, l'élaboration en cours du site Web a mis en évidence de nouveaux débouchés pour les entreprises manitobaines en transformation alimentaire et dans d'autres secteurs, dans des marchés mondiaux ciblés.

Asie et Europe

Asie-Pacifique – Les exportations du Manitoba vers la région de l'Asie-Pacifique se sont chiffrées à 908 M$ en 2003, soit une baisse de 43 M$ par rapport à l'année précédente. Cette baisse touchait principalement les livraisons au Japon. Les exportations de viande de porc et de blé ont diminué, passant respectivement de 181 M$ à 125 M$ et de 84 M$ à 59 M$. Le Japon, la Chine-Hong Kong et l'Australie sont les principaux marchés cibles du Manitoba dans la région.

Australie – L'Australie est désormais le huitième marché d'exportation du Manitoba, avec un volume de ventes de 55 M$. La plupart des exportations de la province vers ce pays étaient des biens à valeur ajoutée. En août 2003, Commerce Manitoba a assisté au salon-conférence AusBiotech à Adelaide, en Australie.

Chine-Hong Kong - Les exportations vers la Chine-Hong Kong (le troisième marché d'exportation régional du Manitoba) se chiffraient à 252 M$ en 2003, soit une hausse de 35 % par rapport aux 186 M$ enregistrés en 2002. Cette augmentation a été enregistrée dans tous les secteurs, en particulier le nickel et le colza.

Commerce Manitoba a participé aux activités suivantes au cours de l'exercice 2003-2004 :

- Conférence de la Chambre de commerce Canada-Chine, à Beijing, en novembre 2003, avec des rencontres de suivi dans la province d'Anhui et à Shanghai concernant les possibilités avancées lors de discussions au cours d'une mission commerciale ministérielle en 2002-2003
- 12 visites de délégués d'entreprises et de fonctionnaires chinois, qui ont rencontré des représentants de sociétés et de ministères du Manitoba pour donner suite à des débouchés en matière de commerce et d'investissement
- Visite en Chine de représentants du commerce international au sein de Commerce Manitoba, qui ont rencontré et consulté 90 entreprises et organisations en mai 2003 et en février 2004

Japon – Le Japon demeure le deuxième marché du Manitoba, avec des exportations atteignant un total de 393 M$ en 2003, soit une réduction de 17,3 % par rapport à 2002, avec une prédominance de produits agricoles. Cette diminution a été alimentée par une baisse de 56 M$ des exportations de produits de porc et de 25 M$ de celles du blé.

Pendant l'exercice 2003-2004, Commerce Manitoba a participé aux événements suivants ou à leur organisation :

- quatre visites de conseillers commerciaux principaux de la Japan External Trade Organization et réunions avec des entreprises locales intéressées à se lancer dans ce marché
- première visite d'une entreprise manitobaine à cinq clients éventuels au Japon
- une présentation liée au commerce et à l'investissement à l'intention de gens d'affaires à Sapporo, au Japon, sur les capacités du Manitoba
- réunions avec des représentants japonais d'entreprises manitobaines et des agents commerciaux canadiens à Sapporo et à Tokyo, afin de promouvoir et de recenser d'autres possibilités d'exportation

Autres marchés en Asie-Pacifique – Dans l'exercice 2003-2004, Commerce Manitoba a participé à la visite de deux délégations en provenance des Philippines.

Europe de l'Ouest – Les exportations du Manitoba vers l'Europe de l'Ouest se sont chiffrées en 2003 à 369 M$, soit une augmentation de 27 M$ par rapport à 2002. Les exportations de blé ont augmenté de 37 M$ pour passer à 88 M$ et celles des légumes à cosse se sont accrues de 20 M$ pour atteindre 49,7 M$.

Pendant l'exercice 2003-2004, Commerce Manitoba a participé aux événements suivants ou à leur organisation :

- visites du représentant en commerce international de Commerce Manitoba en Europe, qui a rencontré et consulté 36 entreprises et organisations en mai 2003 et 27 en novembre 2003
- neuf visites de délégués commerciaux de gouvernements européens, qui ont rencontré des représentants d'entreprises et de ministères du Manitoba pour amorcer des relations d'affaires
- une délégation de dix participants de six sociétés agro-alimentaires du Manitoba à ANUGA, le plus grand salon européen de l'alimentation, qui se tient à Cologne, en Allemagne
- une délégation de dix participants de six sociétés et d'une association industrielle au MIDEM, le principal salon international de l'industrie du son et de la musique, en France, en janvier 2004
- la participation de deux entreprises manitobaines à la première exposition de la Province à la BioFach 2004, en Allemagne, le plus grand salon de l'alimentation biologique

Le Mexique et les marchés émergents

Mexique – Les exportations du Manitoba vers le Mexique se sont chiffrées en 2003 à 159,7 M$, soit une hausse de 7,9 % par rapport à 2002. Les exportations vers le Mexique ont représenté 1,8 % des exportations totales du Manitoba en 2003 (une hausse par rapport au pourcentage de 1,6 % atteint en 2002). De 1999 à 2003, les exportations du Manitoba vers le Mexique se sont accrues de 51,4 %.

Au cours de l'exercice 2003-2004, Commerce Manitoba a organisé la visite de six missions en provenance du Mexique, qui s'est traduite par plus de 50 engagements commerciaux avec des entreprises manitobaines. Voici les principales activités à ce chapitre :

- la visite d'une délégation commerciale de 54 personnes en août 2003, qui était dirigée par le gouverneur de l'État de Jalisco et qui a débouché sur un renforcement des relations bilatérales dans les domaines suivants : développement économique et commercial, éducation, agriculture, soins de santé, foresterie et conservation
- une mission commerciale à Mexico en février 2004; cette visite, dirigée par l'honorable MaryAnn Mihychuk, était centrée sur la participation au plus grand salon commercial des technologies de l'information et des communications d'Amérique latine

Amérique du Sud – En 2003-2004, Commerce Manitoba a organisé les activités suivantes avec le Chili et le Pérou :

- un salon commercial à base d'échantillons et une mission commerciale à Santiago, au Chili, en avril 2003, grâce auxquels 15 entreprises manitobaines ont pu faire des premiers contacts dans le marché chilien
- poursuite des négociations et des contacts avec huit entreprises pour promouvoir la distribution, la représentation et les ventes au Chili
- soutien à trois sociétés dans l'établissement d'ententes officielles avec des partenaires commerciaux chiliens et à cinq entreprises dans leurs premières ventes au Chili
- consultations auprès de divers représentants, comme l'agent du Consulat du Canada en Colombie
- mission commerciale à Arequipa, au Pérou, afin d'évaluer et de préparer une mission minière au salon commercial international EXTEMIN en septembre 2005, et de mettre des sociétés manitobaines en contact avec les chambres de commerce et le Consulat du Canada

Antilles – En 2003-2004, Commerce Manitoba a organisé les activités suivantes aux Antilles :
- consultations avec divers représentants, par exemple du Haut-commissariat de Trinité-et-Tobago
- plusieurs missions commerciales à Cuba, en particulier une délégation de dix personnes de l'Association manitobaine des producteurs de légumineuses à La Havane et dans les régions rurales qui ont eu des réunions approfondies avec des acheteurs et ont visité des fermes et des installations de transformation
- élaboration de projets en République dominicaine pour les entreprises manitobaines, en particulier une initiative communautaire de lombricompostage de 0,8 M$

Moyen-Orient et Inde – En 2003-2004, 63 entreprises manitobaines ont été initiées à de nouveaux débouchés dans les nouveaux marchés du Moyen-Orient. À ce jour, 20 sociétés font affaire dans ces marchés, des possibilités ayant été établies dans le traitement de l'huile de colza, les établissements d'élevage d'oiseaux exotiques et les installations d'entreposage du grain. Sept missions commerciales d'Égypte, d'Iran, d'Israël et de Dubaï se sont rendues au Manitoba en 2003-2004. La visite d'une mission manitobaine en Inde et aux Émirats arabes unis a été organisée.

Afrique du Sud – En 2003-2004, Commerce Manitoba a accueilli quatre missions commerciales en provenance de l'Afrique du Sud qui sont venues explorer les possibilités d'exportation pour les entreprises manitobaines, en particulier dans la province du Nord-Ouest. Une mission commerciale de neuf entreprises à une conférence sur les investissements dans le Nord-Ouest a débouché sur la signature de deux ententes de coopération entre le Manitoba et cette province. D'autres activités ont soutenu l'échange d'informations sur des questions culturelles, agricoles et de gestion.

Les États-unis et les activités commerciales
Les États-unis demeurent le principal marché d'exportation du Manitoba avec 78,4 % des biens exportés. De plus, 82 % des marchandises importées au Manitoba provenaient de ce pays.

Dans l'exercice 2003-2004, Commerce Manitoba a participé à dix missions commerciales à l'étranger, dont une mission multisectorielle dirigée par le premier ministre à Chicago et à Atlanta.

Le Programme d'aide au commerce a offert une aide à coûts partagés afin d'encourager les entreprises manitobaines à développer de nouveaux débouchés hors de la province. En 2003-2004, le Programme a aidé 58 entreprises à participer à des salons commerciaux.

Les secteurs prioritaires étaient notamment la transformation des aliments et des boissons, les produits de la construction, la fabrication de composantes de montage et le matériel agricole ou les sous-éléments, les sciences de la vie, les industries axées sur le savoir et les services exportables.

Protocole d'entente Canada-Manitoba concernant le développement du commerce international
Commerce Manitoba encourage et facilite la coopération nécessaire au développement économique avec d'autres organismes provinciaux, fédéraux et municipaux de développement économique. À titre d'exemple, mentionnons le degré élevé de coopération entre la Province et le gouvernement fédéral dans le cadre d'un protocole d'entente (PE), renouvelé en avril 2000, visant à promouvoir le développement commercial international.

Représentants en commerce international
En 2003-2004, Commerce Manitoba a recruté quatre représentants en commerce international à temps partiel dans les marchés cibles. Ces représentants, établis au Chili, en Chine, en Europe et au Mexique, sont chargés de déterminer les possibilités d'exportation pour les sociétés manitobaines dans leur marché cible respectif. En 2003-2004, les représentants en commerce international ont contribué à des ventes de 5,4 M$ et à la mise en évidence de ventes possibles supplémentaires de 8,3 M$.

Commerce Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
03-4(a) Commercialisation et gestion d'entreprises agricoles					
Traitement total	150,2	2,00	177,1	(26,9)	
Total des autres dépenses	181,4		240,0	(58,6)	
10-2(b) Commerce et investissement Manitoba					
Traitement total	1 111,1	16,00	1 030,8	80,3	
Total des autres dépenses	366,0		650,1	(284,1)	
10-3(a) Levés géologiques du Manitoba					
Traitement total	0,0	1,00	41,8	(41,8)	
TOTAL	1 808,7	19,00	2 139,8	(331,1)	

Bureau du Manitoba à Ottawa

Objectifs

L'objectif global du Bureau à Ottawa est d'aider le gouvernement du Manitoba et ses organismes ainsi que les entreprises, les collectivités, les organisations et les personnes de la province dans leurs rapports avec les autorités fédérales et le développement commercial. Parmi les principales activités liées à cette aide, mentionnons la collecte et la diffusion d'information, la représentation des intérêts du Manitoba et la surveillance des mesures et des intentions fédérales dans une variété de sujets, en particulier l'approvisionnement.

Le Manitoba continue d'être très sensible aux changements apportés aux transferts fédéraux aux provinces, qui représentent près de 35 % de ses recettes annuelles. Les transferts aux particuliers renforcent l'importance du gouvernement fédéral pour le Manitoba. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fait des acquisitions s'élevant à quelque 8 milliards de dollars en 2003 au Canada, ce qui représentait 65 % du total des achats ministériels. Les dépenses en immobilisations et en acquisitions du ministère de la Défense nationale se chiffrent à environ 5 milliards de dollars chaque année. Le gouvernement fédéral est le deuxième employeur au Manitoba après le gouvernement provincial. L'existence de nombreux autres bureaux provinciaux et territoriaux à Ottawa démontre que nous ne sommes pas seuls à estimer qu'une représentation à Ottawa est importante pour la promotion des intérêts provinciaux. En fait, le Bureau du Manitoba, établi en janvier 1990, a récemment conclu un accord de partage de locaux avec la province du Nouveau-Brunswick.

Principales activités en 2003-2004

Diffusion et collecte de l'information : Le Bureau entretient des contacts réguliers avec un réseau de bureaucrates, de lobbyistes, de personnel politique et de gens d'affaires afin de demeurer informé de tout fait nouveau en provenance d'Ottawa qui influera ou pourrait influer sur les intérêts au Manitoba. À titre d'exemples de résultats de ces activités, mentionnons la diffusion d'une revue de presse, des bilans fédéraux-provinciaux, l'analyse du Budget des dépenses des principaux ministères fédéraux ainsi que la surveillance de la législation et la préparation de rapports sur les audiences de comités parlementaires.

Représentation et lobbying : Le Bureau du Manitoba sert de représentant permanent du Manitoba à Ottawa et notre présence se fait sentir à tous les échelons du gouvernement fédéral. Il apporte un soutien logistique aux efforts de lobbying et aux missions commerciales du Manitoba. Le Bureau permet également de renforcer l'efficacité et de réduire les coûts, car son personnel assiste au nom des ministères du Manitoba à diverses rencontres fédérales-provinciales dont l'ordre du jour ou la durée ne justifie pas le déplacement de spécialistes depuis le Manitoba, mais auxquelles la contribution soutenue de la Province est jugée nécessaire. En 2003-2004, le personnel du Bureau a assisté de plus de 15 réunions de ce genre. Le Bureau accompagne aussi des entreprises manitobaines en déplacement lors de rencontres avec des représentants fédéraux, et il fournit au besoin des locaux aux Manitobains qui se rendent dans la capitale.

Approvisionnement : Même si la fonction d'approvisionnement comprend certains efforts de lobbying, son objectif principal est de surveiller les progrès et les possibilités d'achats précis par le gouvernement fédéral. Les activités sont notamment la prise de contact et l'entretien de liens avec des représentants officiels, des entrepreneurs principaux possibles, des sous-traitants de premier plan, des lobbyistes établis à Ottawa et, surtout, l'industrie manitobaine. Les capacités des fournisseurs manitobains sont communiquées à toutes les parties jouant un rôle dans l'approvisionnement, et l'orientation générale du marché est déterminée et communiquée aux entreprises pertinentes et aux représentants appropriés du gouvernement du Manitoba. Des plaintes précises sont également traitées et, dans certains cas, résolues à la satisfaction de la société manitobaine. Même lorsque le succès n'est pas complet, ce genre de consultation ou d'intervention réduit considérablement la probabilité que de tels problèmes se reproduisent.

10(1e) Bureau du Manitoba à Ottawa

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2003-2004 $	Dépenses prévues 2003-2004 ETP	Dépenses prévues 2003-2004 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	124,0	2,00	124,6	(0,6)	
Total des autres dépenses	69,8	0,00	82,2	(12,4)	
TOTAL	193,8	2,00	206,8	(13,0)	

Renseignements financiers

Conciliation

Détails	Prévisions de 2003-2004 $
Budget des dépenses de 2003-2004 – Affaires intergouvernementales	145 768,0
Transfert de fonctions (provenance) :	
- Conseil exécutif	485,1
- Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle	406,3
- Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	468,1
- Culture, Patrimoine et Tourisme	90,2
- Industrie, Développement économique et Mines	2 231,7
Transfert de fonctions (destination) :	
- Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	(18 526,2)
- Gestion des ressources hydriques	(14 568,1)
Disposition du budget principal transférée de	
- Crédits d'autorisation – Augmentation générale des salaires en 2003-2004	473,8
Disposition du budget principal transférée de :	
- Crédits d'autorisation	3 575,9
Budget des dépenses 2003-2004 (ajusté)	120 404,8

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION I -- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-1	**ADMINISTRATION ET FINANCES**				
29,0 $	(a)	Traitement de la ministre	18,4	28,3	(9,9)	
	(b)	Bureau de la sous-ministre				
531,1		1 Salaires	459,2	432,3	26,9	
83,0		2 Autres dépenses	79,9	82,8	(2,9)	
	(c)	Bureau de Brandon				
161,4		1 Salaires	103,3	100,6	2,7	
55,0		2 Autres dépenses	47,7	52,6	(4,9)	
	(d)	Gestion des ressources humaines				
149,4		1 Salaires	127,4	117,8	9,6	
27,2		2 Autres dépenses	27,2	27,3	(0,1)	
	(e)	Services administratifs et financiers				
452,2		1 Salaires	421,7	424,0	(2,3)	
193,7		2 Autres dépenses	171,0	146,6	24,4	
	(f)	Commission municipale				
811,1		1 Salaires	606,3	651,8	(45,5)	
273,6		2 Autres dépenses	228,5	267,6	(39,1)	

2 766,7	TOTAL 13-1	2 290,6	2 331,7	(41,1)

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-2	**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**				
	(a)	Haute direction				
274,4		1 Salaires	290,9	140,5	150,4	
30,6		2 Autres dépenses	29,4	22,0	7,4	
	(b)	Services de planification provinciale				
498,2		1 Salaires	489,8	448,9	40,9	
335,1		2 Autres dépenses	190,7	149,2	41,5	
(314,6)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(206,3)	(191,5)	(14,8)	
	(c)	Services de planification communautaire				
2 814,5		1 Salaires	2 698,1	2 546,1	152,0	
966,5		2 Autres dépenses	769,5	814,9	(45,4)	
(544,6)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(303,9)	(376,4)	72,5	
4 060,1		TOTAL 13-2	3 958,2	3 553,7	404,5	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-3	**SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL**				
	(a)	Haute direction				
134,9		1 Salaires	133,3	108,7	24,6	
30,6		2 Autres dépenses	29,3	37,2	(7,9)	
	(b)	Services d'évaluation				
6 587,7		1 Salaires	6 288,8	6 107,9	180,9	
1 638,0		2 Autres dépenses	1 435,9	1 430,7	5,2	
(2 056,4)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	(2 008,0)	(1 997,2)	(10,8)	
	(c)	Services consultatifs et financiers aux municipalités				
1 196,4		1 Salaires	982,7	1 043,4	(60,7)	
381,7		2 Autres dépenses	393,2	419,0	(25,8)	
(109,7)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(109,7)	(109,7)	0,0	
	(d)	Systèmes d'information				
886,5		1 Salaires	871,0	880,6	(9,6)	
1 405,5		2 Autres dépenses	1 391,9	1 199,7	192,2	
(416,2)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	(412,6)	(427,6)	15,0	

9 679,0	TOTAL 13-3	8 995,8	8 692,7	303,1	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-4	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DES RÉGIONS RURALES ET DU NORD**				
	(a)	Haute direction				
21,9		1 Salaires	22,1	21,3	0,8	
10,2		2 Autres dépenses	9,7	10,0	(0,3)	
	(c)	Initiatives de développement communautaire et régional				
228,0		1 Salaires	67,4	236,3	(168,9)	
85,7		2 Autres dépenses	75,9	75,1	0,8	
345,8		TOTAL 13-4	175,1	342,7	(167,6)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-5 AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS				
	(a) Aide financière à la Ville de Winnipeg				
	(1) Aide au fonctionnement de la Ville de Winnipeg				
19 887,5	Subvention inconditionnelle aux programmes en cours	19 887,5	19 887,5	0,0	
16 854,0	Subvention inconditionnelle aux transports en commun	16 854,0	16 854,0	0,0	
8 290,5	Subvention générale de soutien	8 290,5	7 931,2	359,3	
900,0	Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	900,0	0,0	
0,0	Initiatives stratégiques	1 823,0	1 723,5	99,5	
7 560,0	Subvention inconditionnelle – développement en milieu urbain	6 400,0	7 820,0	(1 420,0)	1
(23 650,0)	Moins : rajustement reflétant les transferts de programmes de la Ville de Winnipeg	(23 650,0)	(23 500,0)	(150,0)	
	(2) Aide à l'investissement				
20 850,0	(a) Aide à l'investissement à la Ville de Winnipeg	18 632,4	19 126,0	(493,6)	
0,0	(b) Ouvrage régulateur du canal de dérivation de la rivière Rouge	0,0	500,0	(500,0)	2

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	(b)	Aide financière aux autres municipalités				
		(1) Aide au fonctionnement				
1 649,2		(a) Subventions aux transports en commun	1 637,0	1 603,5	33,5	
1 110,4		(b) Subventions générales de soutien	1 125,7	1 068,1	57,6	
6 490,0		(c) Subventions inconditionnelles - développement communautaire en milieu rural	6 220,0	6 490,0	(270,0)	
		(2) Aide à l'investissement				
140,0		(a) Programme d'achat d'autobus de transport en commun	110,0	140,0	(30,0)	
	(c)	Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt				
14 594,4		(1) Subventions	14 335,3	14 053,4	281,9	
(14 417,7)		(2) Moins : Somme récupérable des autres postes	(14 417,7)	(13 911,3)	(506,4)	
(1 055,0)	(d)	Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 012,8)	(1 554,2)	541,4	3
59 203,3		TOTAL 13-5	57 134,9	59 131,7	(1 996,8)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-6	**ENTENTES CANADA-MANITOBA**				
16 636,9	(a)	Entente sur les travaux d'infrastructure	16 050,0	12 640,8	3 409,2	4
1 409,8	(b)	Entente de partenariat pour le développement économique	1 497,0	2 556,9	(1 059,9)	5
18 046,7		TOTAL 13-6	17 547,0	15 197,7	2 349,3	
	13-7	**INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES**				
	(a)	Quartiers vivants				
183,9		(1) Salaires et avantages sociaux	187,7	165,3	22,4	
94,8		(2) Autres dépenses	69,0	93,9	(24,9)	
3 392,1		(3) Aide aux quartiers	3 229,4	3 264,8	(35,4)	
(1 160,0)		(4) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 100,0)	(1 052,1)	(47,9)	
	(b)	Programmes de quartiers				
305,6		(1) Salaires et avantages sociaux	297,5	336,5	(39,0)	
54,0		(2) Autres dépenses	45,1	52,0	(6,9)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	(c)	Développement économique communautaire urbain				
240,2		(1) Salaires et avantages sociaux	205,1	154,0	51,1	
57,7		(2) Autres dépenses	55,4	62,7	(7,3)	
(246,2)		(3) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(221,6)	(172,1)	(49,5)	
19 400,0	(d)	Initiatives de développement urbain	19 015,9	18 783,3	232,6	
22 322,1		TOTAL 13-7	21 783,5	21 688,3	95,2	
210,4	**13.8**	**AMORTISATION ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**	210,1	343,3	(133,2)	
116 634,1		TOTAL DES DÉPENSES – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	112 095,2	111 281,8	813,4	

SECTION II -- COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
		RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES				
	02-1(b)	Direction et administration				
61,2		Traitement total	59,3	56,2	3,1	
	02-1(c)	Secrétariat des relations fédérales et provinciales				
373,9		Traitement total	297,7	303,7	(6,0)	
81,6		Total des autres dépenses	140,1	108,8	31,3	
	03-4(a)	Commercialisation et gestion d'entreprises agricoles				
28,6		Traitement total	24,4	33,1	(8,7)	
	03-5(c)	Région du Centre				
29,6		Traitement total	6,0	0,0	6,0	
	10-2(b)	Commerce Manitoba et commercialisation des investissements				
253,1		Traitement total	300,7	282,2	18,5	
93,7		Total des autres dépenses	78,1	84,8	(6,7)	
	44-4(b)	Éducation internationale				
126,0		Traitement total	53,4	48,3	5,1	
283,7		Total des autres dépenses	338,1	237,2	100,9	
	14-3(a)	Services de communication du Manitoba				
92,7		Traitement total	90,2	94,8	(4,6)	
1 424,1		TOTAL	1 388,0	1 249,1	138,9	

SECTION II -- COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2003-2004		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	DÉPENSES RÉELLES 2002-2003	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
		COMMERCE MANITOBA				
	03-4(a)	Commercialisation et gestion d'entreprises agricoles				
177,1		Traitement total	150,2	133,1	17,1	
240,0		Total des autres dépenses	181,4	201,0	(19,6)	
	10-2(b)	Commerce Manitoba et commercialisation des investissements				
1 030,8		Traitement total	1 111,1	1 042,5	68,6	
650,1		Total des autres dépenses	366,0	447,0	(81,0)	
	10-3(a)	Levés géologiques du Manitoba				
41,8		Traitement total	0,0	0,0	0,0	
2 139,8		TOTAL	1 808,7	1 823,6	(14,9)	
		BUREAU DU MANITOBA À OTTAWA				
	10-1(e)	Bureau du Manitoba à Ottawa				
124,6		Traitement total	124,0	117,9	6,1	
82,2		Total des autres dépenses	69,8	67,2	2,6	
206,8		TOTAL	193,8	185,1	8,7	
3 770,7		**TOTAL – COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES**	3 390,5	3 257,8	132,7	
120 404,8		**TOTAL – COMMERCE ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES**	**115 485,7**	**114 539,6**	**946,1**	

NOTES EXPLICATIVES

1. *L'écart s'explique par une baisse des recettes tirées des appareils de loterie vidéo en 2003-2004.*

2. *Le financement de ce programme a pris fin en 2002-2003.*

3. *Les sommes récupérées réelles ont baissé pendant l'exercice du fait que 2002-2003 était la dernière année du financement alloué aux travaux du canal de dérivation de la rivière Rouge.*

4. *L'écart d'une année à l'autre reflète les mouvements de trésorerie lors de la quatrième année du projet dans le contexte d'une entente de six ans.*

5. *Les dépenses réelles sont inférieures en 2003-2004, car l'entente a pris fin au cours de cet exercice.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES RECETTES PAR PROVENANCE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2004, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Hausse (Baisse)	Provenance	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2003-2004	Écart	Note expl.
			Programmes en cours – recettes non fiscales				
353,2	496,9	143,7	(a) Paiement de services	496,9	472,7	24,2	
6 630,9	6 905,3	274,4	(b) Municipalités – recouvrements	6 905,3	7 197,7	(292,4)	
54,1	106,1	52,0	(c) Divers	106,1	50,2	55,9	
			Gouvernement du Canada				
635,6	380,1	(255,5)	(a) Autres recettes	380,1	382,2	(2,1)	
7 673,8	7 888,4	214,6	RECETTES TOTALES	7 888,4	8 102,8	(214,4)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS SUR CINQ ANS PAR AUTORISATION DE CRÉDIT

de l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2000 à l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2004

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES (EN MILLIERS DE $)

SECTION I -- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
		ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
13-1	ADMINISTRATION ET FINANCES [1,2,3,4]	39,10	2 532,	34,60	2 209,1	33,60	2 222,	34,60	2 331	35,60	2 290
13-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE [1]	55,00	3 880,9	55,00	3 506,9	55,00	3 670,5	55,00	3 553,7	55,00	3 958,2
13-3	SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL [1,3]	161,10	8 788,5	160,10	8 866,7	160,10	8 575,2	160,10	8 692,7	160,10	8 995,8
13-4	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DES RÉGIONS RURALES ET DU NORD [1,3,5]	3,50	378,8	3,50	475,1	3,50	349,7	3,50	342,7	3,50	175,1
13-5	AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS [1,5]	0,00	54 457,1	0,00	58 371,4	0,00	59 124,5	0,00	59 131,8	0,00	57 134,9
13-6	ENTENTES CANADA-MANITOBA [1]	7,00	11 932,7	6,50	8 673,5	7,00	13 713,0	6,00	15 197,7	6,00	17 547,0
13-7	INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES [3]	10,00	15 095,7	12,00	19 564,4	13,00	19 891,4	13,00	21 688,3	13,00	21 783,5
13-8	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0,00	403,7	0,00	403,7	0,00	400,0	0,00	343,3	0,00	210,1
TOTAL	AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	275,70	97 469,9	271,70	102 070,9	272,20	107 946,8	272,20	111 281,9	273,20	112 095,2

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS SUR CINQ ANS PAR AUTORISATION DE CRÉDIT

de l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2000 à l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2004

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES (EN MILLIERS DE $)

SECTION II – COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

		1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004	
		ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
	CONSEIL EXÉCUTIF	6,00	322,7	6,00	397,5	6,00	417,1	6,00	468,7	6,00	497,1
	ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	0,0	0,00	0,0	2,00	122,3	2,00	285,5	2,00	391,5
	AGRICULTURE, ALIMENTATION ET INITIATIVES RURALES	4,00	404,8	4,00	341,7	4,00	368,7	4,00	367,2	4,00	362,0
	CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	1,00	78,5	1,00	81,2	1,00	111,6	1,00	94,8	1,00	90,2
	INDUSTRIE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MINES	22,00	2 430,6	17,00	1 851,7	20,00	2 239,3	19,00	2 041,6	22,00	2 049,7
13-6	COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES [5]	33,00	3 236,6	28,00	2 672,1	33,00	3 259,0	32,00	3 257,8	35,00	3 390,5
13-7	AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE	308,70	100 706,5	299,70	104 743,0	305,20	111 205,8	304,20	114 539,7	308,20	115 485,7

NOTES EXPLICATIVES

1. *Les dépenses réelles pour 1999-2000 ont été rajustées en raison de la fusion des anciens ministères des Affaires urbaines et du Développement rural et de la réorganisation qui en a découlé en 2000-2001.*

2. *Les dépenses réelles de la Division de l'Administration et des finances pour 1999-2000 ont été rajustées à cause de la mutation d'employés et du transfert des dépenses de fonctionnement du ministère des Services à la famille et du Logement au cours de l'exercice 1999-2000 (en raison de la fusion des anciens ministères des Affaires urbaines et du Développement rural).*

3. *Outre la réorganisation indiquée à la note 1, le ministère a de nouveau été remanié en 2002-2003, puis en 2003-2004. Les dépenses réelles pour 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 ont été rajustées en fonction de cette nouvelle réorganisation.*

4. *En 2002-2003, la Commission des droits de surface a été transférée à Industrie, Commerce et Mines. Les dépenses réelles pour 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 ont été rajustées en fonction de ce transfert.*

5. *À l'occasion du remaniement de 2003-2004, la Division du commerce et des relations fédérales-provinciales et internationales a été créée à partir de transferts du Conseil exécutif, d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle, d'Agriculture, alimentaire et Initiatives rurales, de Culture, Patrimoine et Tourisme et d'Industrie, Développement économique et Mines. Les programmes de Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord ont été transférés au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales. La Commission des services d'approvisionnement en eau a été transférée au ministère de la Gestion des ressources hydriques.*

Annexes

Annexe A - Évaluation de la valeur marchande - Totaux provinciaux

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation à chaque municipalité, à l'exception de la Ville de Winnipeg. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telles qu'elles figurent dans ces rôles, est donnée dans le tableau ci-dessous.

Genre de rôle / exercice	MUNIC. RURALES	VILLAGES	PETITES VILLES	VILLES	DISTR. D'ADM. LOCALE	AFFAIRES AUTOCHT. ET DU NORD	TOTAL
Commerce							
2004	41 109 310	1 144 182	35 064 770	40 127 940	591 500	1 320 200	119 357 902
2003	43 998 360	1 362 972	34 061 340	38 658 880	453 700	1 317 100	119 852 352
Différence	(2 889 050)	(218 790)	1 003 430	1 469 060	137 800	3 100	(494 450)
Bien pers.							
2004	133 179 300	2 556 800	26 234 300	31 117 400	0	150 700	193 238 500
2003	134 476 900	2 883 900	29 289 700	31 011 000		150 700	197 812 200
Différence	(1 297 600)	(327 100)	(3 055 400)	106 400	0	0	(4 573 700)
Bien réel (T)							
2004	17 274 369 124	288 826 900	2 780 199 600	3 549 713 250	52 319 800	84 464 000	24 029 892 674
2003	16 994 240 194	298 218 300	2 729 016 900	3 480 712 550	51 336 300	83 877 400	23 637 401 644
Différence	280 128 930	(9 391 400)	51 182 700	69 000 700	983 500	586 600	392 491 030
Bien réel (G)							
2004	610 269 300	13 628 200	158 635 400	269 003 800	3 767 100	51 632 000	1 106 935 800
2003	602 491 200	14 046 000	156 816 000	266 962 700	3 194 300	51 052 700	1 094 562 900
Différence	7 778 100	(417 800)	1 819 400	2 041 100	572 800	579 300	12 372 900
Bien réel (N)							
2004	0	0	0	0	0	0	0
2003	0	0	0	0	0	0	0
Différence	0	0	0	0	0	0	0
Bien réel (S)							
2004	81 702 600	17 189 000	174 751 100	134 701 500	352 100	458 600	409 154 900
2003	80 595 000	17 142 500	174 717 100	133 765 430	352 100	427 300	406 999 430
Différence	1 107 600	46 500	34 000	936 070	0	31 300	2 155 470
Bien réel (E)							
2004	938 522 000	81 464 900	977 503 100	499 804 600	16 877 100	42 902 500	2 557 074 200
2003	935 889 200	81 439 200	967 478 900	500 108 500	16 740 200	42 820 300	2 544 476 300
Différence	2 632 800	25 700	10 024 200	(303 900)	136 900	82 200	12 597 900
TOTAL							
2004	19 079 151 634	404 809 982	4 152 388 270	4 524 468 490	73 907 600	180 928 000	28 415 653 976
2003	18 791 690 854	415 092 872	4 091 379 940	4 451 219 060	72 076 600	179 645 500	28 001 104 826
Différence	287 460 780	(10 282 890)	61 008 330	73 249 430	1 831 000	1 282 500	414 549 150

T - Imposable
G – Exempt : doit verser une subvention en remplacement d'impôt
N – Exempt : doit verser une subvention; exempté de taxe scolaire
S – Imposable; exempté de taxe scolaire
E – Exempt

Annexe B -- Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées)

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation municipale,* l'évaluation scolaire totale de 2004 a été communiquée au ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse du Manitoba au plus tard le 1er décembre 2003. C'est sur ce chiffre que se fonde le calcul des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale correspond à l'évaluation municipale totale, plus les valeurs fractionnées des biens personnels, moins la valeur des biens réels qui sont exempts de la taxe scolaire. L'évaluation scolaire totale est l'assiette fiscale sur laquelle se fonde le gouvernement provincial pour obtenir les recettes nécessaires aux programmes d'enseignement du Manitoba; il s'agit d'un facteur déterminant pour ce qui est de la distribution des fonds aux divisions scolaires.

Division scolaire	Évaluation scolaire
Beautiful Plains	246 254 450
Borderland	313 823 320
Brandon	1 056 736 870
Evergreen	343 900 410
Flin Flon	73 333 280
Fort la Bosse	257 563 410
Frontier	1 840 551 680
Garden Valley	324 824 050
Hanover	595 280 120
Interlake	428 471 710
Kelsey	141 654 020
Lakeshore	130 625 100
Lord Selkirk	670 879 330
Louis Riel	2 141 351 080
Mountain View	388 418 450
Mystery Lake	186 764 040
Hors des limites des divisions*	41 567 880
Park West	321 445 470
Pembina Trails	2 248 860 460
Pine Creek	165 939 800
Portage la Prairie	474 779 400
Prairie Rose	355 545 120
Prairie Spirit	432 854 180
Red River Valley	400 070 710
River East Transcona	317 861 360
Rolling River	299 480 120
Seine River	476 059 250
Seven Oaks	924 456 040
South West Horizon	320 796 260
St. James Assiniboia	1 563 506 620
Sunrise	752 409 720
Swan Valley	205 044 780
Turtle Mountain	191 033 380
Turtle River	81 771 870
Western	172 825 640
Winnipeg	3 952 452 050
TOTAL	**22 839 191 430**

* Assujettis à la taxe d'aide à l'éducation, mais pas à la taxe spéciale

Annexe C -- Comités et sociétés de la Couronne

Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Leaf Rapids Town Properties (ancienne Leaf Rapids Corporation) a été fondée en 1971 grâce à une entente sans précédent entre la Province et Sherrit-Gordon Mines. Conformément à cette entente, tous les biens de surface imposables appartenant à la compagnie minière ont été inscrits au rôle d'imposition, ce qui confirmait la présence sociale de l'entreprise au sein de la collectivité. La Province, par l'entremise de la Leaf Rapids Corporation, a aménagé les biens de la ville et récupère ses dépenses par la vente de terres et la location de propriétés.

L'organisme a un conseil d'administration formé de cinq hauts fonctionnaires et présidé par Mme Marie Elliott, sous-ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce. Les administrateurs actuels sont Christine Kaszycki (Industrie, Développement économique et Mines), Don Delisle (Finances), Geoff Bawden (Transports et Services gouvernementaux), Christine Burton (Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales) et un membre d'office de la Ville de Leaf Rapids. La gestion quotidienne du Centre, du parc industriel, du terrain de maisons mobiles et d'autres biens est assumée par trois employés, sous la direction de la directrice générale, Christine Burton, et du gestionnaire immobilier, John Kokorsch.

Annexe D - Activités et réalisations en matière de développement durable

La présente section résume les progrès réalisés vers l'intégration des principes et des directives de développement durable dans les programmes et les activités du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce. Ce sommaire est structuré selon les principes et directives de développement durable définis dans les annexes A et B de la *Loi sur le développement durable*.

Intégration des décisions économiques et environnementales

- Le personnel de la Direction des services administratifs a contribué à la mise en œuvre à l'échelle du gouvernement des principes et politiques de développement durable en siégeant à plusieurs comités gouvernementaux connexes ainsi qu'en coordonnant une équipe ministérielle de planification et de mise en œuvre du développement durable.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) est centré sur les infrastructures municipales vertes, notamment les projets qui protègent ou améliorent l'état de l'environnement, comme les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides et le recyclage ou la modernisation des édifices et des installations appartenant aux administrations locales pour en améliorer l'efficacité énergétique. Au 31 mars 2004, le PICM avait versé 67,7 M$ (par des contributions réparties à parts égales entre les administrations fédérale, provinciale et locale) à 132 projets écologiques hautement prioritaires dans les régions rurales et du Nord; ce financement était réparti comme suit : 15,9 M$ à cinq projets dans des collectivités où l'on devait faire bouillir l'eau, afin de résoudre des problèmes environnementaux urgents, 45,3 M$ à 118 projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts dans les régions rurales et du Nord, 3,9 M$ pour neuf projets de recyclage et d'élimination des déchets et 1,7 M$ pour la lutte contre les inondations de la rivière Rouge.

- L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba (EPDE) a pour but d'encourager une coopération fédérale-provinciale accrue en vue du développement économique du Manitoba, grâce à un programme d'investissement stratégique auquel participent d'autres groupes intéressés. De 1998 à mars 2002, l'EPDE a versé 40 M$ à des projets stratégiques afin de renforcer la compétitivité internationale des grands secteurs en croissance du Manitoba, de commercialiser de nouvelles technologies, d'aider les PME et les entrepreneurs, de renforcer l'autosuffisance économique à long terme des collectivités rurales et urbaines et d'accroître les possibilités liées au tourisme. Cette entente quinquennale d'une valeur de 40 M$ a pris fin le 31 mars 2004.

- La nouvelle Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE), annoncée le 1er décembre 2003 et dotée d'un budget de 50 M$, s'inspirera de la réussite des ententes fédérales-provinciales passées pour le développement économique et contribuera au renforcement et à l'expansion de l'économie. Elle aidera à consolider et à diversifier davantage l'économie manitobaine, à développer les forces économiques existantes, à améliorer les compétences des travailleurs manitobains et à promouvoir le développement régional conformément à deux priorités : « Bâtissons notre économie » et « Des collectivités durables ». L'Entente sera en vigueur de décembre 2003 à mars 2008.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a collaboré avec des autorités de planification locales, d'autres ministères, le secteur privé et des intervenants pour assurer que les Manitobains vivent dans des collectivités et des régions bien planifiées, respectueuses de l'environnement et viables du point de vue économique. La Division est responsable de l'élaboration et de l'administration de politiques, de lois et de règlements provinciaux intégrés en matière d'aménagement du territoire, ainsi que de la prestation de services professionnels de planification en région à l'intention des administrations locales, des districts d'aménagement, des collectivités du Nord et du public, conformément aux intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire.

Supervision de la gestion de l'environnement

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités ont accordé des subventions visant à améliorer la durabilité des collectivités, à soutenir la prestation de services abordables de qualité et à contribuer à la gestion de l'environnement et des ressources communautaires. À titre d'exemple, mentionnons le soutien de l'infrastructure verte à Winnipeg (arrêts d'autobus, remplacement d'autobus de transport en commun et rénovation de réseaux d'assainissement mixte par l'entremise du Programme de financement des projets d'investissement urbain, etc.), l'aide au Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme de la Ville de Winnipeg et l'aide au fonctionnement et aux immobilisations des réseaux de transport en commun dans toute la province (y compris le transport des personnes ayant des difficultés de mobilité).

- La Division de l'aménagement du territoire et développement communautaire a accordé des subventions aux municipalités et aux districts d'aménagement pour leur permettre d'amorcer leur premier programme d'aménagement et de développement communautaire ou de réviser et d'actualiser leurs plans d'aménagement et leurs règlements de zonage.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba exige des promoteurs qu'ils présentent les niveaux de référence et les avantages quantitatifs visés s'appliquant à leur projet. Une fois le projet achevé, les mesures réelles sont communiquées. Tout écart par rapport au bénéfice recherché doit être expliqué.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba exige des promoteurs qu'ils présentent régulièrement les niveaux de référence et les indicateurs quantitatifs de rendement visés s'appliquant à leur projet. Tout écart par rapport au bénéfice recherché doit être expliqué.

- L'initiative Équipe verte en milieu urbain a contribué à la création à l'intention des jeunes manitobains d'emplois et d'occasions liées à la carrière dans leur localité, tout en aidant les collectivités à préserver et à améliorer leur environnement local.

Responsabilité partagée et compréhension

- Les Services des ressources humaines ont, par la mise en œuvre du plan d'action positive du ministère, assuré que les politiques tiennent compte des besoins et des perspectives des divers groupes ethniques au Manitoba.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba encourage l'adoption de démarches régionales et l'établissement de partenariats entre les municipalités, les collectivités dans les réserves et hors des réserves, les organisations privées et les organismes à but non lucratif. À titre d'exemple, le Programme s'est associé avec les collectivités d'Aghaming, de Bissett, de Manigotogan et de Seymourville, ainsi qu'avec la Première nation Hollow Water pour construire un centre régional d'élimination des déchets d'une valeur de 652 600 $.

- Un comité consultatif local composé de représentants de l'Association des municipalités du Manitoba et de l'Association des conseils communautaires du Nord a été établi pour étudier et recommander l'allocation de fonds du Programme Infrastructures Canada-Manitoba à des projets dans les régions rurales et du Nord.

- En vertu de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba, les gouvernements du Canada et du Manitoba collaborent ensemble et en partenariat avec les intervenants dans les collectivités en s'axant sur deux priorités stratégiques – Bâtissons notre économie et Des collectivités durables – afin d'améliorer les compétences des travailleurs manitobains et de promouvoir la diversification et la croissance de l'économie au Manitoba.

- Les initiatives soutenues aux termes de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba dans chaque domaine prioritaire peuvent revêtir des formes diverses : projets d'investissement, projets pilotes, soutien au démarrage menant à l'autosuffisance, études (sur la faisabilité notamment), élaboration de plans

d'affaire, études de marché, recherche innovatrice, etc.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a travaillé en partenariat avec cinq sociétés de revitalisation des quartiers dans les zones visées par l'initiative Quartiers vivants. Ces sociétés, qui sont axées sur les problèmes définis par leur collectivité, présentent des propositions qui répondent au mieux aux besoins de la collectivité. Le personnel de la Division s'est attaché à soutenir la capacité des sociétés de revitalisation des quartiers et les projets entrepris dans les quartiers visés par Quartiers vivants. Les deux parties ont partagé la responsabilité d'un processus communautaire de revitalisation urbaine.

- Les Services de planification provinciale ont procuré un soutien en personnel à la Commission interministérielle d'aménagement, composée des sous-ministres des ministères suivants : Conservation (co-président), Affaires intergouvernementales et Commerce (co-présidente), Agriculture et Alimentation, Transports et Services gouvernementaux, Affaires autochtones et du Nord, Culture, Patrimoine et Tourisme et Industrie, Commerce et Mines.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a fourni des services d'aménagement à d'autres ministères provinciaux ainsi qu'à d'autres divisions du ministère. Elle a également consulté des associations d'administrations locales, le public, l'industrie et d'autres ministères provinciaux et fédéraux et a collaboré régulièrement avec ces intervenants dans le cadre de ses activités courantes.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire effectue un examen intergouvernemental et public du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin d'améliorer les politiques provinciales d'occupation des sols et d'étendre leur application à toute la province.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire réalise un examen public des lois manitobaines sur l'aménagement afin de les rationaliser et de les actualiser.

Prévention

- Tous les projets approuvés dans le cadre du Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) sont assujettis à un examen en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et de la *Loi sur l'environnement du Manitoba*. Au Manitoba, les lois fédérale et provinciale sont harmonisées, ce qui permet la collaboration fédérale-provinciale dans le processus d'évaluation environnementale. Dans certains cas, les projets municipaux financés dans le cadre du PICM doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et obtenir un permis. Une évaluation fédérale-provinciale conjointe est donc entreprise conformément aux dispositions de l'*Entente Canada-Manitoba d'harmonisation de l'évaluation environnementale*. Ce processus englobe les examens préalables prévus dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur l'environnement* et la *Loi sur la santé publique*. Les promoteurs doivent adopter les mesures d'atténuation définies dans l'accord de contribution du PICM.

- De même, tous les projets approuvés dans le cadre de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE) sont assujettis à un examen en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et de la *Loi sur l'environnement du Manitoba*.

- Après une consultation approfondie du public et des intervenants, Affaires intergouvernementales et Commerce a présenté à l'Assemblée législative du Manitoba le projet de loi 40, qui consiste en une proposition de modification de la *Loi sur l'aménagement du territoire* en vue de faciliter une meilleure gestion du développement durable de l'industrie de l'élevage.

Conservation et promotion

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a apporté 1,7 M$ au projet d'amélioration du canal de

dérivation de la rivière Rouge. Le projet consiste à supprimer deux sections du remblai (côté est du canal) qui est situé au sud de Winnipeg, entre le pont de St. Mary's Road, qui enjambe le canal, et la limite ouest de la collectivité de Grande Pointe. Cela permet d'accroître la capacité du canal à contenir une inondation importante et de diminuer la quantité d'eau de crue en amont du canal (au sud de Winnipeg).

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba favorise la mise en valeur des ressources humaines et naturelles du Nord du Manitoba afin que les Manitobains des collectivités du Nord puissent profiter pleinement des débouchés dans la région (écotourisme, secteur minier, foresterie, pêche, etc.).

Récupération et remise en état

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a soutenu les projets d'écologisation et d'amélioration des quartiers par l'initiative Quartiers vivants. Les initiatives financées par cette initiative, comme le projet du parc Cliff, à Thompson, et celui du parc Spirit, à Winnipeg, soutiennent les efforts des collectivités visant à rénover des lieux urbains délabrés et à créer des espaces verts pour les loisirs communautaires et l'interaction sociale.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a versé 15,9 M$ à 5 projets dans des collectivités où l'on doit faire bouillir l'eau, afin de résoudre des problèmes environnementaux urgents.

- Conformément à la priorité stratégique « Des collectivités durables », l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba facilite la revitalisation des collectivités urbaines en soutenant les initiatives de développement économique communautaire qui contribuent à la rénovation des centres-villes, au renforcement des capacités des collectivités, à l'enrichissement des connaissances et des compétences et aux progrès du développement économique durable.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a soutenu, avec la Ville de Winnipeg, des projets choisis par la collectivité par l'entremise de l'initiative de Renforcement des collectivités (p. ex., la création d'espaces verts communautaires et d'aires de loisirs).

Participation du public

- Le processus environnemental fédéral-provincial prévoyait la participation du public selon les besoins.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba est un programme à l'intention des administrations locales, des organisations du secteur privé et des organismes à but non lucratif, qui sont sélectionnés à partir des demandes déposées.

- Tous les projets d'infrastructure municipale approuvés par le Programme Infrastructures Canada-Manitoba doivent être appuyés par des résolutions municipales.

- Les divers processus décisionnels liés à la planification relevant de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Charte de la Ville de Winnipeg* doivent s'accompagner d'avis au public et d'audiences publiques.

- Le programme de Renforcement des collectivités de la Division des initiatives stratégiques urbaines est une initiative de rénovation urbaine à coûts partagés, en association avec la Ville de Winnipeg. La consultation et la participation des collectivités sont des éléments fondamentaux de l'initiative. Dans chaque quartier, un comité consultatif formé de résidants locaux et d'intervenants de premier plan participe à l'établissement des priorités en matière d'immobilisations et à l'élaboration d'un plan stratégique axé sur ces priorités.

- Un examen de la législation provinciale sur l'aménagement (*Loi sur l'aménagement du territoire* et la partie 6 de la *Charte de la Ville de Winnipeg*) est en cours, avec comme objectifs la modernisation et la rationalisation de la législation. Le processus comprend notamment la consultation des intervenants et du

public.

- À l'issue de vastes consultations auprès du public, des représentants municipaux et des intervenants, le Comité consultatif sur la planification régionale a publié son rapport final intitulé *Partenariat pour l'avenir*, qui comporte quelque 70 recommandations au gouvernement concernant les problèmes auxquels la région de la capitale manitobaine est confrontée.

Accès à l'information

- L'information concernant le Programme Infrastructures Canada-Manitoba est accessible par divers moyens (site Web, numéro sans frais, agent chargé de l'information et de l'assistance, communiqués sur l'approbation de projets, rapport d'étape annuel, etc.). Le site Web fournit des renseignements sur les directives du programme et les projets approuvés, la date limite de dépôt des dossiers et des liens au site Web national d'Infrastructures Canada. Le site comprend également des applications téléchargeables et un système Web de présentation de demandes en ligne. Le Programme de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba fournit de l'information par des moyens semblables.

- En administrant au nom du ministère la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la Direction des services administratifs a donné à l'ensemble des Manitobains la possibilité d'accéder à l'information ministérielle de façon équitable et opportune.

- L'accès par le public à l'information sur l'évaluation s'est sensiblement amélioré par la mise en place d'un site Web permettant aux internautes de rechercher des évaluations de propriétés précises. Les usagers peuvent désormais accéder à cette information depuis leur résidence ou leur bureau et n'ont plus à se rendre au bureau de la municipalité ou des Services d'évaluation. Le site comporte également une foire aux questions sur les évaluations. Avec un accès plus facile à l'information, le système d'évaluation de la valeur marchande aidera le public à comprendre la valeur des propriétés et soutiendra ainsi une prise de décision axée sur le développement durable.

- Une publication annuelle sur l'information financière relative aux municipalités présente des statistiques utiles sur chacune des municipalités du Manitoba. La publication est utilisée par le personnel des municipalités et par d'autres intervenants pour soutenir les initiatives de développement économique, d'examen des programmes et d'amélioration des services ainsi que d'autres stratégies de renforcement des collectivités.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire gère un site Web de la région de la capitale pour faciliter l'accès par le public à l'information et à des outils de recherche.

Planification et prise de décision intégrées

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba assure l'établissement, par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-provincial, de directives administratives pour la présentation de demandes et l'examen, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre de projets, ainsi que l'existence de processus pertinents de reddition des comptes et d'évaluation pour les programmes. Les activités du comité de gestion sont soutenues par le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba établi conjointement afin de minimiser les chevauchements et des dédoublements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et de contribuer à l'amélioration de la coopération fédérale-provinciale. Le Secrétariat est doté de fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba prévoit l'établissement d'un ou de plusieurs comités consultatifs locaux pour passer les projets en revue et pour faire des recommandations sur leur financement et leur mise en œuvre. Un processus consultatif local a été établi pour les projets dans les régions rurales et du Nord du Manitoba et un autre mécanisme consultatif est en place pour les projets prévus à Winnipeg. Au Manitoba, le Programme de travaux d'infrastructure se caractérise par une bonne coopération fédérale-

provinciale, tant au niveau des élus que des fonctionnaires, ainsi que par un processus consultatif constructif avec les administrations locales par l'intermédiaire du conseil municipal de Winnipeg, de l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et de l'Association des conseils communautaires du Nord (ACCN) pour ce qui a trait à la sélection des projets.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE) assure l'établissement, par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-provincial, de priorités stratégiques pour les programmes, de directives administratives pour la présentation de demandes et l'examen, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre de projets, ainsi que l'existence de processus pertinents de reddition des comptes et d'évaluation pour les programmes.

- Le Programme d'aide à l'aménagement communautaire a fourni des stimulants financiers et des conseils techniques aux municipalités pour qu'elles forment ensemble des districts de planification et qu'elles élaborent conjointement des règlements sur l'aménagement du territoire.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a dirigé au nom du gouvernement provincial la négociation et la mise en œuvre d'une nouvelle entente tripartite sur le développement urbain à Winnipeg. Le protocole d'entente relatif à l'entente, signé au début de 2003, a été établi par un processus de collaboration entre les trois ordres de gouvernement en vue de fournir un mécanisme intégré et coordonné de prise de décision et de planification du développement urbain à Winnipeg.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a par l'entremise du groupe de travail de Quartiers vivants consulté des collègues d'autres ministères relativement à des initiatives et des propositions qui pourraient avoir des effets sur plus d'un ministère. Un comité directeur de cinq ministres prend des décisions sur tous les projets et établit l'orientation globale de Quartiers vivants et de ses programmes.

- L'initiative de Renforcement des collectivités de la Division des initiatives stratégiques urbaine dispose d'un mécanisme conjoint Manitoba-Winnipeg de prise de décision et de mise en œuvre, aux niveaux des élus et des fonctionnaires, qui appuie une démarche intégrée de collaboration.

Réduction des déchets et substitution

- Par sa participation au Conseil de l'approvisionnement pangouvernemental, la Direction des services administratifs a aidé à formuler des pratiques d'approvisionnement durable en vue de leur application à l'échelon du gouvernement et a coordonné la mise en œuvre de ces pratiques au ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

- La priorité principale du Programme Infrastructures Canada-Manitoba est l'infrastructure municipale verte (p. ex., la gestion des déchets solides et le recyclage). Au 31 mars 2004, neuf projets de recyclage et d'élimination de déchets solides ont reçu un aide totale de 3,9 M$ dans le cadre du Programme Infrastructures Canada-Manitoba.

- L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba a apporté une aide de 1,4 M$ pour un nouveau système de gestion des déchets solides comportant des installations de recyclage et de compostage, dont bénéficieront plus de 13 500 résidants au sud-ouest du Manitoba. Les villes de Neepawa, Minnedosa et Carberry et les municipalités rurales de Langford, Minto, North Cypress, Odanah, Lansdowne et Elton se sont associées pour la construction de la nouvelle installation.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba apporte son soutien aux groupements économiques en voie de constitution, comme les industries environnementales (en particulier les progrès au niveau des énergies de remplacement).

Recherche et innovation

- Le programme « Outils de changement », élaborés par les Services consultatifs et financiers aux municipalités, en partenariat avec l'Association des municipalités du Manitoba, aide les municipalités désireuses d'étudier de nouvelles démarches en réponse aux défis locaux. Il a fourni des renseignements utiles et des outils pratiques permettant aux municipalités de réaliser leur vision stratégique et d'améliorer la viabilité des collectivités.

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités ont élaboré un ensemble de ressources d'information qu'ils ont mis à la disposition des fonctionnaires électoraux, des candidats et des électeurs. Ces ressources (des séminaires de formation et un manuel complet à l'intention des fonctionnaires électoraux, un site Web interactif sur les élections municipales générales, un guide pour les candidats éventuels aux conseils, entre autres) ont aidé les collectivités à tenir des élections équitables et à élire leurs représentants municipaux.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba soutient les projets qui encouragent des initiatives novatrices de recherche et de développement, en particulier ceux axés sur la commercialisation des technologies et l'élaboration de produits, les projets qui établissent des centres importants de développement alimentés par la recherche et procurant des retombées pour les entreprises locales, et les projets qui bâtissent des industries fondées sur le savoir au moyen de stratégies attirant et maintenant des chercheurs et des scientifiques très qualifiés au Manitoba.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines dirige au nom du gouvernement provincial la négociation et la mise en œuvre d'une nouvelle entente tripartite sur le développement urbain à Winnipeg. Le protocole d'entente relatif à l'Entente, signé en janvier 2003, établit que la technologie et l'innovation seront une priorité de l'entente tripartite.

Prévention de la pollution et santé humaine

- Tous les bureaux dans les directions et sur le terrain ont continué de recycler des déchets solides et du papier usagé, recyclage qui a atteint un total de 9 960 lb; il s'agit de boîtes en aluminium, de papier et de carton, auxquels viennent maintenant s'ajouter les piles et le polystyrène.

- Le gouvernement a cessé d'utiliser du papier vierge et a accru ses achats de papier recyclé. Grâce à ces mesures, il utilise maintenant 99,99 % de papier recyclé, comparativement à 72 % en 2002-2003.

- Le bureau de Winnipeg de la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire imprime désormais ses documents recto-verso (méthode qu'il utilisait déjà pour les photocopies). L'objectif est de réduire les achats de papier. Des instructions sur l'impression recto-verso ont également été transmises aux bureaux régions

Réduction des émissions de combustibles fossiles

- Il a été recommandé à tous les ministères d'utiliser de l'éthanol-carburant (E10) dans les véhicules gouvernementaux. À mesure que les contrats de location arrivent à expiration, les véhicules sont remplacés par des véhicules E85 (on compte actuellement quatre véhicules E85 dans un parc total de 66). Des évaluations sont effectuées régulièrement pour assurer l'usage de véhicules à faible consommation.

- L'usage d'autres moyens de transport a été encouragé et des supports pour vélos ont été installés près des édifices où le personnel en a fait la demande.

Développement économique communautaire

- La priorité stratégique « Des collectivités durables » établie dans l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba aide les dirigeants des régions rurales, des villes et du Nord du Manitoba à définir et à mettre à profit les possibilités locales pour stimuler le développement économique durable.